



Rapport annuel 2019

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019 est rédigé conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.



Sommaire

Sommaire	3
Le SMEOM de la région d'Argences	4
Territoire et population	4
Mandat	5
Moyens humains	7
Centre d'exploitation	8
La collecte des déchets ménagers et assimilés	10
Ordures ménagères et assimilés	10
Déchets occasionnels	11
La prévention et la communication	13
Information des usagers	13
Sensibilisation au tri sélectif	14
Réduction des déchets	15
L'hygiène, la sécurité et l'environnement	16
Environnement	17
Hygiène et sécurité	18
Le traitement et la valorisation des déchets	19
Ordures ménagères résiduelles	19
Emballages recyclables	20
Déchets occasionnels	22
Indicateurs techniques	23
Evolution de la production de déchets	23
Evolution des modes de traitement	27
Indicateurs financiers	30
Exercice 2019	30
Charges et modalités de financement	34
Coûts du service	36
Lexique	41

Le SMEOM de la région d'Argences

Territoire et population

Collectivités adhérentes

Le territoire du Syndicat Mixte d'Élimination des Ordures Ménagères de la région d'Argences couvre les trois intercommunalités suivantes :

- CDC Val ès dunes (entièrement desservie) ;
- CU Caen la mer NORMANDIE (3 communes desservies) ;
- CA Lisieux Normandie (2 communes desservies).

Au total, 23 communes sont desservies par le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMEOM de la région d'Argences.

Au 1^{er} janvier 2019, Tilly-la-Campagne, commune du périmètre du SMEOM, a fusionné avec Rocquancourt et Hubert-Folie pour former la commune nouvelle de Castine-en-Plaine.

Les délibérations entre les trois intercommunalités desservies et le SMEOM ont débuté en 2019, afin d'anticiper la sortie des communes de Bourguébus, Grentheville et Castine en Plaine (Tilly la campagne), d'une part et Mézidon-vallée d'Auge (Vieux-Fumé, Magny-la-Campagne), Méry-Bissières-en-Auge (Méry-Corbon) d'autre part, au 31 décembre 2020.

Le SMEOM de la région d'Argences sera dissout au 1^{er} janvier 2021 et la compétence déchet des 18 communes de Val ès dunes directement intégrée à la communauté de communes.

Population

Le SMEOM dessert une population totale de 23 243 habitants¹, soit une progression de 2,08% par rapport à 2018 et de 5,97% sur les cinq dernières années.



¹ Source INSEE, population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019, recensement 2016.

Mandat

Le bureau

Le bureau du SMEOM est constitué du Président et de quatre Vice-Présidents ayant chacun en charge une commission. Le rôle du bureau est de définir les orientations du Syndicat et de faire en sorte qu'elles soient respectées.

Depuis décembre 2018 et la démission de l'ancien président, la composition du bureau est la suivante :

Composition du bureau

Président	Jacques-Yves OUIN
Vice-président chargé du matériel et de l'entretien	Henri LEHUGEUR
Vice-présidente chargée des finances	Laurence MORIN
Vice-présidente chargée de la communication	Nathaly MONROCQ
Vice-président chargé du personnel	Pascal TERRIER

Les délégués communautaires

Les délégués composent le comité syndical dont le rôle est de voter les orientations.

Chaque intercommunalité désigne un délégué par commune, additionné d'un délégué supplémentaire par tranche de 2 000 habitants. Il y a donc 39 délégués pour 23 communes répartis de la manière suivante :

- CDC Val ès dunes 31 délégués ;
- CU Caen la mer NORMANDIE 4 délégués ;
- CA Lisieux Normandie 4 délégués.

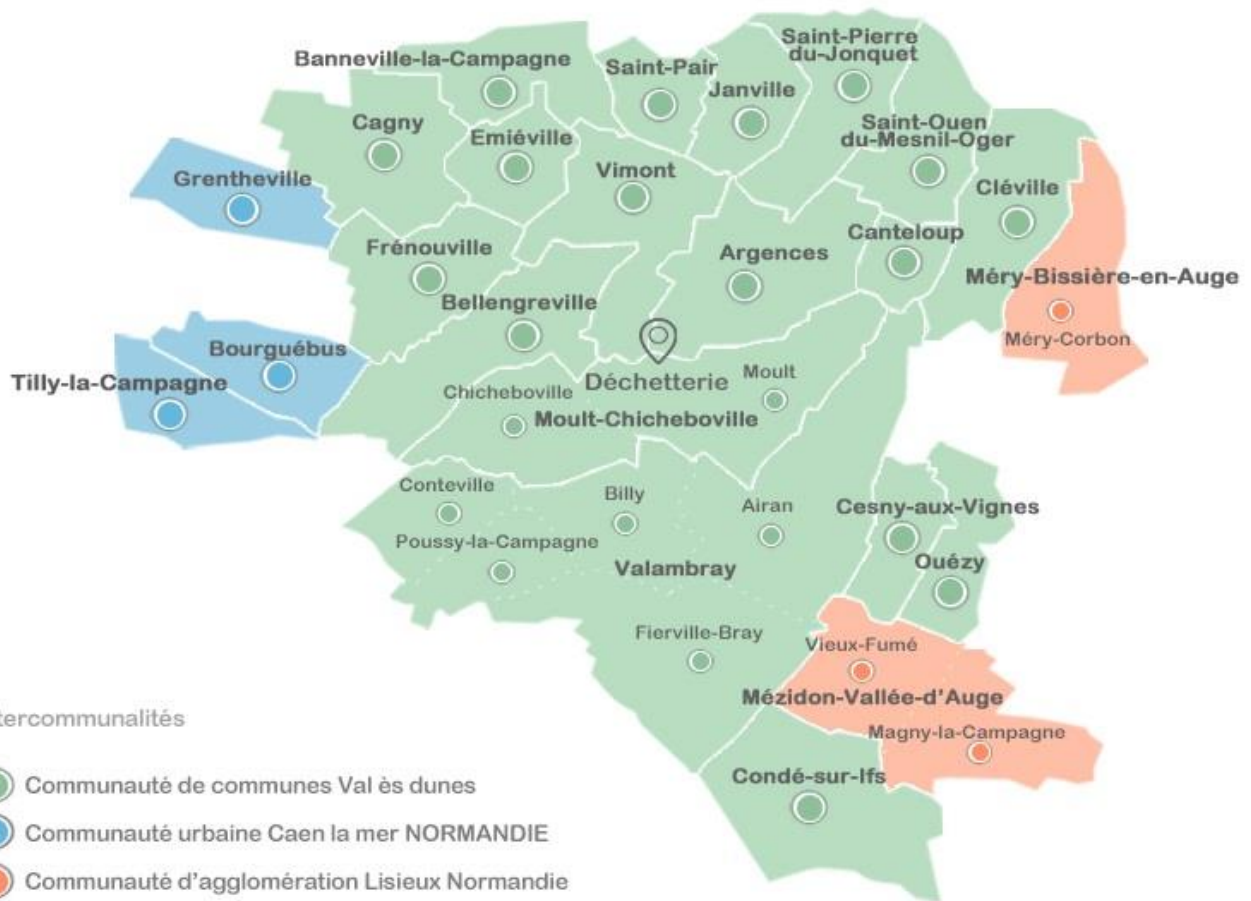
Les commissions

Il y a 6 commissions pour préparer les dossiers et les exposer au comité syndical.

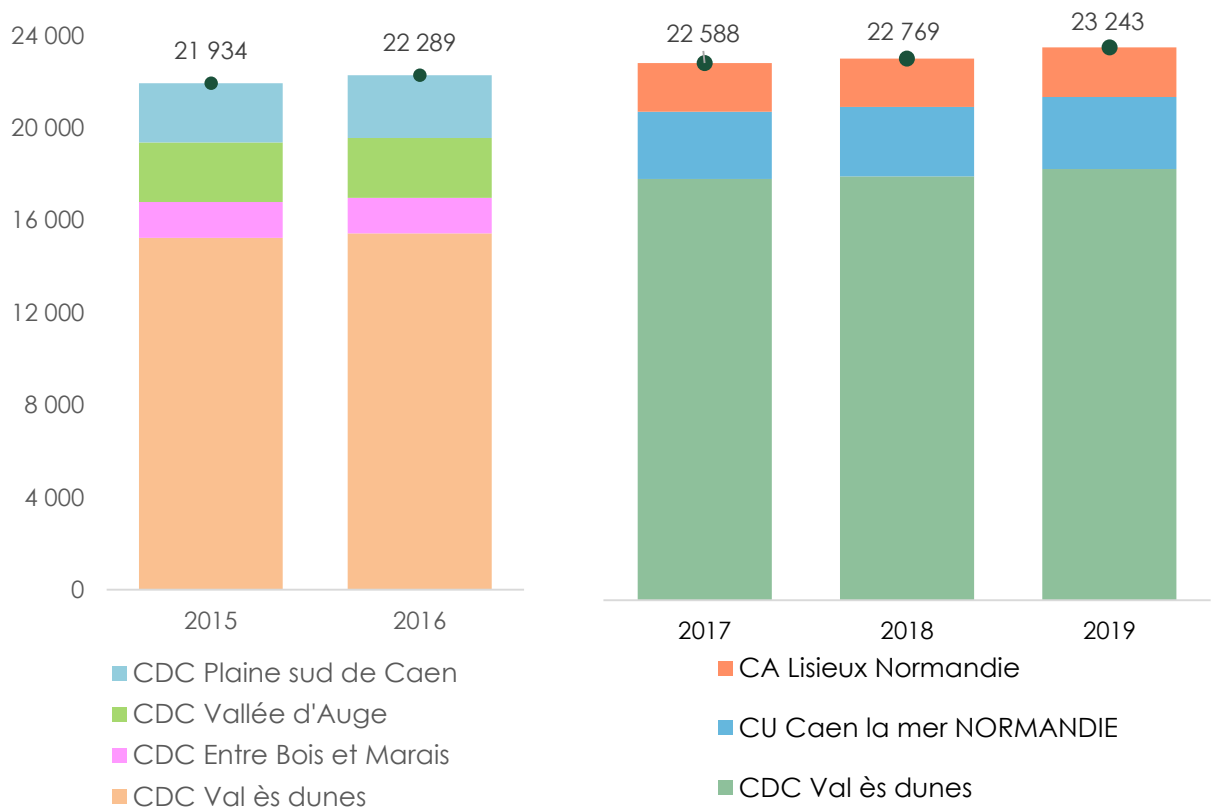
Composition des commissions.

Appel d'offre	Président : Jacques-Yves OUIN	4 membres titulaires + 4 suppléants
Centre d'exploitation	Rapporteur : Jacques-Yves OUIN	5 membres titulaires
Finances	Rapporteur : Laurence MORIN	5 membres titulaires
Communication	Rapporteur : Nathaly MONROCQ	4 membres titulaires
Personnel	Rapporteur : Pascal TERRIER	4 membres titulaires
Matériel et entretien	Rapporteur : Henri LEHUGEUR	4 membres titulaires

Territoire du SMEOM.



Evolution de la population du SMEOM et des collectivités adhérentes (source INSEE).



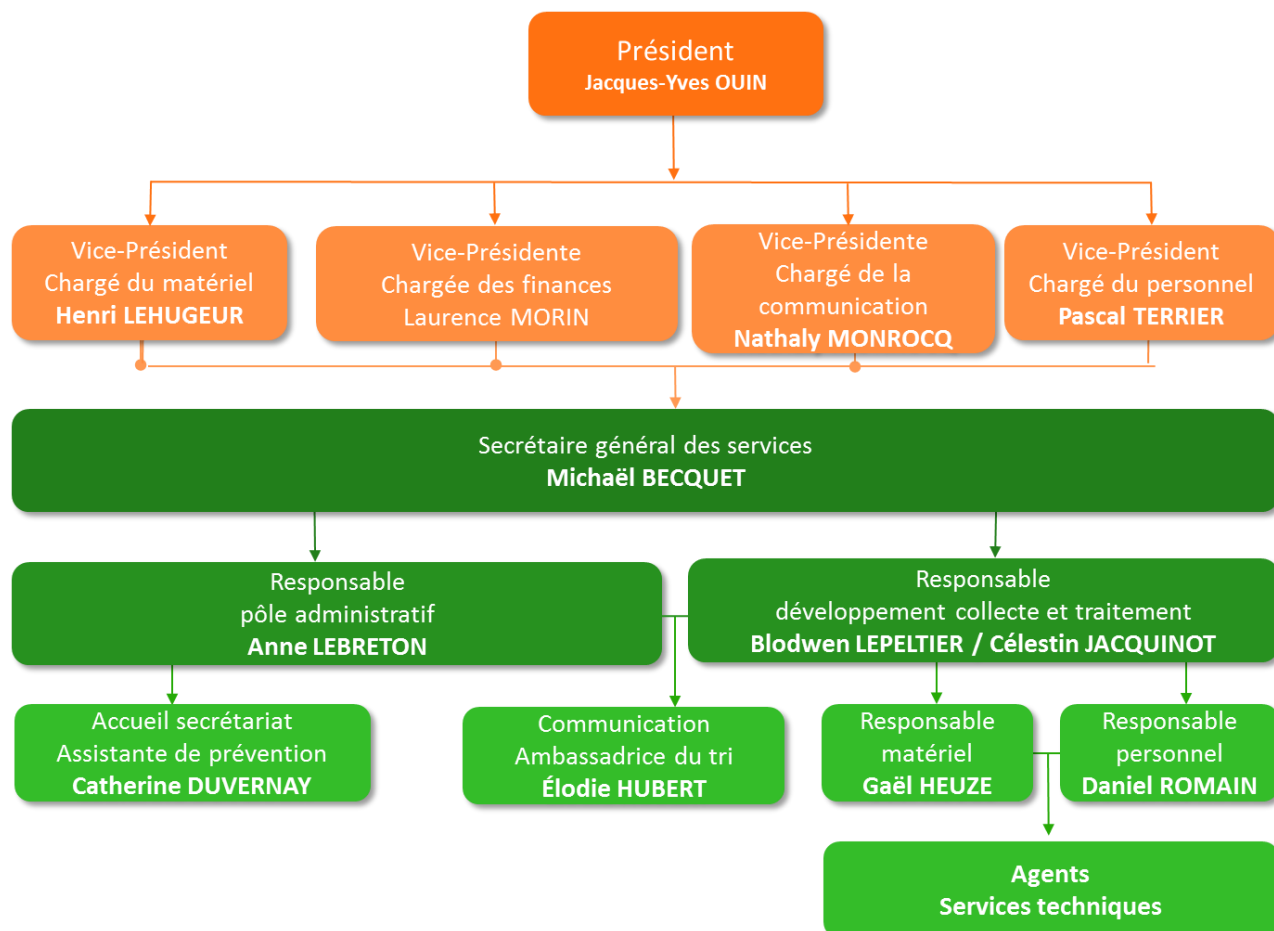
Moyens humains

Les services du SMEOM de la région d'Argences relèvent de la responsabilité du secrétaire général des services, Michaël Becquet. Ils sont composés d'un pôle administratif et d'un pôle technique.

Au total, 23 agents permettent au SMEOM de remplir sa mission de service public.

La polyvalence de tous permet d'effectuer la quasi-totalité des travaux en régie. L'accès à la formation pour les agents est facilité et encouragé.

Organigramme du SMEOM de la région d'Argences.



Les agents fournissent un service de qualité tout en proposant des solutions d'amélioration et d'évolution.



Centre d'exploitation

Locaux et services

Le centre d'exploitation du SMEOM est situé à Moulton-Chicheboville, il est sous vidéosurveillance 7 j/7, 24h/24. Il regroupe :

- les services administratifs qui comprennent l'accueil du public, les bureaux et la salle de réunion ;
- les services techniques, équipés d'un bureau, d'un atelier, de garages et de deux zones de transit destinées aux déchets recyclables ;
- la déchetterie, composée d'un local de premiers secours, d'un local gardien, de 10 quais et de 18 zones de stockage.

Matériel et véhicules

Le centre est équipé d'un pont bascule, d'une station de lavage, du matériel destiné à l'entretien des locaux et des espaces verts.

Le SMEOM dispose également d'un atelier équipé d'un poste de soudure à l'argon (MIG¹) et d'une perceuse sur colonne. Ces outils permettent la réalisation de nombreuses réparations en interne, permettant une meilleure maîtrise des coûts de maintenance ainsi qu'une meilleure réactivité sur les petites pannes courantes.

Le parc de véhicules est constitué de :

- 5 camions bennes de 21 mètres cubes dont 4 bi-compartimentés ;
- 2 camions polybennes, équipés d'une grue auxiliaire ;
- 1 remorque ;
- 29 bennes amovibles ;
- 1 chargeur télescopique ;
- 4 véhicules légers.

Le parc de véhicules est renouvelé régulièrement dans le but de limiter les frais de maintenance.

Cette année, le SMEOM a réceptionné un camion Renault 26 tonnes équipé d'une benne SEMAT bi-compartimentée, ainsi qu'un porteur Renault, équipé d'un bras de grue articulé, destiné à la collecte des points d'apport volontaire.

Aménagements et mise en conformité

▪ L'aménagement du carport déchetterie s'est terminé début 2019. Il permet au SMEOM de respecter les normes de stockage des déchets dangereux en les protégeant des intempéries, tout en agrandissant la surface couverte dédiée aux autres flux de déchets.

▪ L'aménagement du terrain dit « SNCF » se poursuit, avec un ouvrage de débroussaillage et de terrassement avant l'installation d'un portail. Posé en octobre 2019, celui-ci facilite les entrées et sorties de véhicules sur le site et offre de meilleures conditions de sécurité.

La viabilisation du terrain débutée fin 2019 se poursuivra en 2020, avec un remblai sous les emplacements réservés aux bennes, facilitant leur stockage.



¹ Metal Inert Gas



La collecte des déchets ménagers et assimilés

Ordures ménagères et assimilés

Déchets collectés

Le SMEOM collecte trois flux en porte à porte.

Les usagers du service sont équipés de trois bacs :

- jaune pour les recyclables secs¹ ;
- vert pour les fibreux²
- marron pour les ordures ménagères résiduelles³.

Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont les mêmes pour toutes les communes du territoire :

- une fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles ;
- une fois toutes les deux semaines pour les recyclables secs et les fibreux.

Réorganisation des collectes

Une réorganisation complète du service, amorcée en 2018, a été mise en place dès février 2019 afin d'anticiper les objectifs de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Cette réorganisation comprend :

- la poursuite du déploiement des équipements dédiés à la collecte en apport volontaire du verre, qui passent de 62 bornes en 2018 à 66 fin 2019, soit 1 borne pour 352 habitants (contre 1 pour 367 auparavant).
- la mise en place du schéma de collecte en bi-flux plastiques-métaux / papiers-cartons : le bac vert, réservé jusque-là au verre, accueille désormais le flux fibreux.
- l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique, accueillis dans le bac jaune.
- la refonte et l'optimisation des circuits de collecte, avec des changements conséquents et des adaptations pour certaines communes.



¹ Plastiques-Métaux-Briques alimentaires.

² Papier-Carton

³ Ordures ménagères non-recyclables.

Déchets occasionnels

Conditions d'accès

La déchetterie du SMEOM accueille les particuliers et les professionnels munis de leur badge. Il est délivré à l'accueil administratif sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un extrait Kbis pour les professionnels.

Les dépôts sont suivis via un logiciel qui permet de détecter les usages abusifs. A chaque passage, le contenu du chargement est détaillé par son propriétaire. Le gardien effectue la saisie sur une tablette et oriente l'usager.

Professionnels

Certains dépôts des professionnels sont limités et tarifés. Une pesée est effectuée pour le dépôt de chaque type de déchets faisant l'objet d'une facturation.

Particuliers

Les dépôts en déchetterie sont gratuits pour les particuliers dans la limite d'une utilisation correspondant à celle d'un ménage.

La location de benne est possible pour l'évacuation des gravats inertes et des déchets verts. La pose s'effectue du mardi au jeudi pour un tarif de 100€ la journée.

Des bennes pour la collecte des déchets verts sont déposées dans les communes les plus éloignées.

Déchets acceptés

Il est possible de trier 27 types de déchets différents en déchetterie.

Deux nouvelles catégories peuvent désormais être déposées :

- Les petits appareils extincteurs, issus par exemple des activités de plaisance ;
- Les vélos en bon état.

Déchets interdits

Restent interdits, les dépôts de déchets explosifs, radioactifs, l'amiante libre ainsi que les déchets de soins.

Fréquentation

Les horaires d'ouverture changent deux fois par an pour s'adapter à la fréquentation. La période creuse s'étend de novembre à février et la haute saison de mars à octobre durant laquelle se font la majorité des dépôts de gravats et déchets verts.

Une hausse de fréquentation de 1,7% a été observée, faisant suite à une forte augmentation de 7% en 2018.

En revanche, le nombre de passage par habitant reste stable, à 2,75 passages par habitant sur 2019.



Tarifs des déchets professionnels (€ TTC).

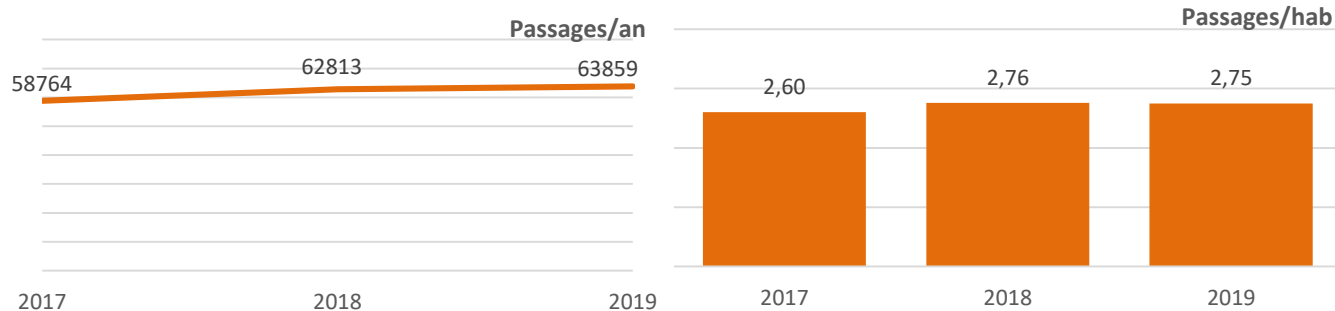
Catégorie déchet	Tarif
Gravats inertes ¹	19€ / tonne
Carton	Gratuit
Déchets verts	40 € / tonne
Bois	60€ / tonne
Métaux	Gratuit
DDS ² 5kg/mois maximum	1,5 € /kg
Verre	Gratuit
Encombrants	104 € /tonne



Les catégories de déchets acceptées pour les particuliers en 2019.

Catégories	Exemples (Non exhaustifs)
Amiante liée	Fibrociment
Bois brut	souches propres et rondins de section inférieure à 80 cm
Bois d'emballage	Palettes, cageots, tourets
Bois traité	Poutre, planche, parquet
Bouchons	Bouchons de boissons en plastique et en liège
Bouteilles de gaz	Bouteilles à usage ménager
Carton	Carton de déménagement, d'emballage de meubles
Cartouches d'encre	Cartouches et toners d'imprimantes
DDS hors REP	DDS des professionnels, batteries, huile de friture
DDS REP	Pot de peinture, acide, solvant, produits phytosanitaires
DEA	Canapé, table, chaise, matelas, étagère
Déchets verts	Tontes, feuilles, branchages
DEEE	Réfrigérateur, four, micro-ondes, téléphone, jouets
Réemploi	Meubles, jouets, livres
Encombrants	Déchets non recyclables, non dangereux hors ordures ménagères
Gravats inertes	Sable, terre, gravier, parpaing, briques, béton (non armé)
Huile minérale	Huile de vidange
Lampes	Ampoules basse consommation, néons
Matériel médicalisé	Fauteuil roulant, déambulateur, siège adapté, béquilles
Métaux	Tuyauterie, cadre de vélo
Petits appareils extincteurs	Petits extincteurs portables de voiture ou de plaisance
Piles	Piles et accumulateurs
Pneus	Pneus de véhicules légers et deux roues
Radiographies	Argentique et numérique
TLC	Tous les tissus propres et secs, chaussures par paires
Papiers	Tous les papiers
Vélos	Vélos en bon état
Verre	Bouteilles, pots, bocaux

Evolution de la fréquentation de la déchetterie en passages/année et en passages/habitant.



¹ Matière minérale n'ayant pas d'interactions physico-chimiques avec son environnement

² Déchets Diffus Spécifiques

La prévention et la communication

Information des usagers

Publications

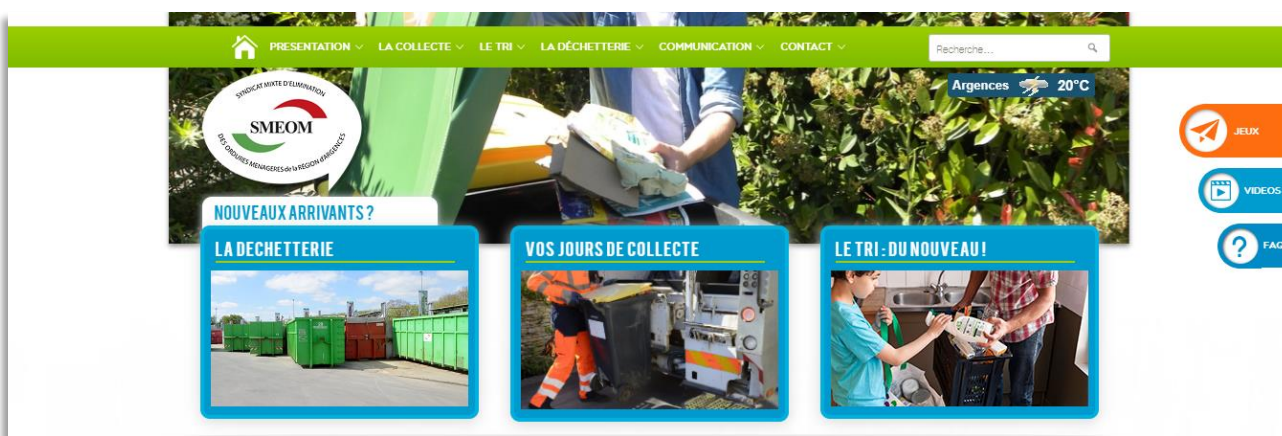
La lettre d'information est éditée à une fréquence biannuelle, elle contient l'actualité du SMEOM, les évolutions en matière de déchets ainsi que des astuces pour guider l'utilisateur.

Un calendrier de collecte rappelant les consignes de tri et les jours de collecte est distribué chaque année dans les différentes communes.

Le guide pratique informe sur le fonctionnement des collectes, les consignes de tri ainsi que sur l'organisation de la déchetterie.

Site internet

On trouve sur le site, des éléments pratiques tels que le calendrier de collecte et les consignes de tri, des informations ponctuelles comme les rattrapages des jours fériés ou des articles sur l'actualité des déchets.



Réorganisation des collectes

Le plan de communication, lancé dès 2018, en vue de la réorganisation des collectes en février a été complété par :

- Un kit d'information, destiné à tous les foyers et tiré à 11 000 exemplaires, et contenant le calendrier de collecte 2019, un magnet memo-tri, un numéro spécial de la lettre d'information, le guide pratique des collectes mis à jour, ainsi qu'un courrier d'accompagnement
- deux campagnes d'affichage (1^{er} et 3^{ème} trimestres), déclinées en 3 formats A4, A3 et grand format pour les panneaux « sucette »;
- des insertions dans la presse dès janvier ;
- une page dédiée sur le site internet, avec 2 bannières spécialement créées pour la réorganisation ;
- le renouvellement des consignes sur les bacs jaunes et verts ;
- des réunions d'information.

L'ambassadrice du tri et la responsable des collectes étaient présentes en mairie et lors de 3 réunions publiques (80 personnes sensibilisées au total), afin de répondre aux questions des administrés et de les sensibiliser sur leurs nouveaux gestes de tri.

L'ensemble des agents a été mobilisé pour le collage d'adhésif sur les couvercles des conteneurs, avec les nouvelles consignes de tri, mais également pour le déploiement des nouvelles étiquettes « erreur de tri » sur les tournées.

Erreur de tri

Présence de papiers et de cartons

→ Si votre bac jaune présente encore des papiers et cartons, celui-ci ne sera plus collecté.

→ Si vous ne disposez pas encore du bac vert, vous devez le récupérer auprès du SMEOM, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

→ Nous sommes à votre disposition au bureau administratif le lundi de 14h à 16h et du mardi au samedi de 10h à 12h.



SMEOM
RD 40 - 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE
Tél : 02 31 23 42 42
Mél : smeom@smeom.fr

La réorganisation des collectes a également entraîné une forte affluence du public auprès de l'accueil administratif, notamment pour le retrait des bacs verts.

Peu de mauvais retours ont été enregistrés suite au lancement de ces nouvelles collectes, grâce à la communication en amont et au suivi post-projet sur le terrain et par téléphone.



Sensibilisation au tri sélectif

Communication de proximité

Les équipes de collecte veillent quotidiennement à la qualité du tri. Une étiquette est apposée sur le couvercle des bacs qui contiennent trop d'erreurs de tri. L'ambassadrice du tri se charge ensuite d'informer l'usager concerné. Elle se rend sur des zones d'habitat ciblées où des difficultés de tri sont rencontrées et auprès des nouveaux résidents.

Une permanence téléphonique est assurée pour répondre aux questions des administrés.

Animations scolaires

L'ambassadrice intervient dans les établissements scolaires et travaille avec les élèves en petits groupes sur 3 ateliers ayant chacun un objectif pédagogique : le geste de tri, le devenir des déchets et la préservation des ressources naturelles. Elle organise également des visites de déchetterie.

En 2019, 3 visites de déchetteries ont été organisées, ce qui représente au total 100 élèves sensibilisés. 10 classes ont également profité des interventions et des outils pédagogiques de l'ambassadrice du tri.



Réduction des déchets

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé de nouveaux objectifs de collectes et de valorisation mais va plus loin en visant une réduction de la production de déchets ménagers de 10% à l'horizon 2020.

Cette thématique est désormais intégrée dans la démarche de sensibilisation du SMEOM, tant dans ses supports que dans ses actions.

Compostage

Des composteurs sont disponibles à l'accueil des services administratifs à un tarif préférentiel de 20€. Le compostage est encouragé à travers les différents supports de communication.

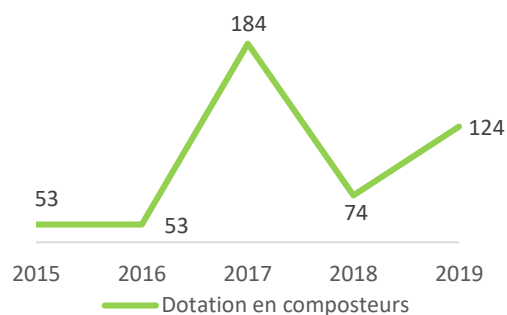
Une animation sur le compostage est proposée aux établissements scolaires souhaitant s'équiper d'un composteur, comme les écoles de Bellengreville et d'Argences.

Au total, plus de 200 élèves ont été directement sensibilisés au compostage en 2019.

124 composteurs ont été distribués en 2019. Les ventes se relancent après un creux en 2018.

Ces chiffres vont dans le sens des actions « réduction des déchets » menées par le SMEOM suite à la réorganisation des collectes.

Une réédition du guide de compostage, prévue pour 2020 dans le cadre d'un projet global « zéro déchet » devrait permettre d'accentuer cette tendance.



Réemploi

Depuis 2011, un local de stockage est dédié au réemploi des meubles, jouets et bibelots. Afin d'extraire ces biens en bon état du flux de déchets, le SMEOM travaille en partenariat avec des ressourceries du territoire, comme la BACER du Pré Bocage, une association actrice de l'économie sociale et solidaire.

Les dons des usagers de la déchetterie sont proposés à la vente à prix modiques dans le réseau de six boutiques de l'association.

Comme suite au souhait du SMEOM d'étendre cette initiative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, un partenariat a été noué avec l'association Travail Emploi Formation (TEF) du Cingal et sa ressourcerie RESPIRE.

Suite à l'arrêt de l'activité de récupération de la BACER en septembre, le TEF est devenu le seul organisme à profiter des dons des administrés du SMEOM.

Sont donc collectés les meubles et les appareils électriques, mais également le textile, revendu ou valorisé par la structure VETIFER. Comme avec la BACER, les objets en bon état sont proposés à bas prix dans les boutiques de l'association, mais ces objets peuvent également être réparés dans les ateliers du TEF avant la revente.

En parallèle, une collecte de vélos en bon état a été mise en place sur le site. Récupérés par la Communauté de Communes Valès dunes, dans le



cadre d'une action solidaire, ces vélos sont remis en état, avec pour objectif une amélioration de la mobilité des demandeurs d'emploi,

Réduction des emballages

Afin d'inciter à la réduction des déchets d'emballages, des gourdes sont offertes aux élèves participant aux animations scolaires organisées par le SMEOM.



L'hygiène, la sécurité et l'environnement

Environnement

Le site du SMEOM est une ICPE¹, elle est soumise à des normes environnementales pour éviter toute pollution du milieu naturel qu'elle soit physique, chimique, olfactive ou visuelle.

Paysage et espaces verts

Une attention particulière est portée à l'intégration paysagère du centre d'exploitation du SMEOM dans son environnement, notamment par la couleur des bâtiments et la végétalisation du site.

La limitation des envois de papiers, plastiques et autres déchets est assurée grâce :

- au grillage périphérique cernant l'ensemble du site ;
- aux ramassages des envois et nettoyages réguliers.

L'entretien des espaces verts est réalisé en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement :

- le mulching²
- le désherbage manuel ;
- le désherbeur thermique.

Réduction des déchets

Le SMEOM mène une politique de réduction des déchets notamment par :

- la dématérialisation de sa gestion financière ;
- la limitation des impressions et la mise en place d'un bac brouillon dans les imprimantes ;
- l'utilisation de stylos rechargeables ;
- la présence d'un poulailler permettant la valorisation des restes de repas pris sur site ;
- La récupération du marc de café pour les espaces verts.

Economie d'énergie, réduction des gaz à effet de serre

Afin de limiter son impact, le SMEOM forme son personnel en continu sur l'économie d'énergie et a équipé son centre d'exploitation :

- de panneaux solaires ;
- d'une VMC³ double flux et un thermostat qui régulent la température des locaux ;
- de détecteurs de présence pour l'éclairage des zones de passage sectorisées.

La circulation des poids lourds est la principale source d'émission de GES⁴ et de consommation d'énergie. Afin de diminuer l'impact des collectes, le SMEOM :

- invite les usagers à regrouper leurs bacs les jours de collecte ;
- travaille sur les projets d'aménagements pour y prévoir des aires de présentation de bacs ;
- intègre des critères éco-responsables dans l'attribution des marchés lors d'achat de véhicules ;
- optimise régulièrement ses circuits de collecte pour intégrer les nouvelles constructions.



¹ Installation Classée Pour l'Environnement.

² Tonte sans ramassage de l'herbe.

³ Ventilation Mécanique Contrôlée.

⁴ Gaz à Effet de Serre.

Hygiène et sécurité

L'hygiène et la sécurité des personnes est assurée par :

- des équipements techniques de sécurité, qui font l'objet de vérifications et maintenances régulières afin d'être constamment opérationnels ;
- des règlements, consignes et réunions de sécurité ;
- des équipements de protection individuels et vêtements de travail renouvelés annuellement ;
- la formation continue des agents.
- des nettoyages réguliers, effectués en régie par les agents du SMEOM ;
- la dératisation des 2 sites du SMEOM ;
- l'entretien régulier et programmé des réseaux et installations d'assainissement.

Les moyens humains dont dispose le SMEOM pour assurer l'hygiène et la sécurité des agents sont entre autres :

- une assistante de prévention des risques qui audite les activités et apporte des conseils de prévention ;
- un service de Médecine Professionnelle et Préventive afin de veiller à l'hygiène et à la santé des agents (CMAIC¹).

Colonnes à verre

Les équipements destinés à la collecte du verre sont régulièrement nettoyés, en régie, par un agent du SMEOM équipé d'un nettoyeur haute-pression. Cet entretien cyclique, couplé à la remise en état hebdomadaire effectué par les équipes de collecte, permet de garantir la propreté de ces installations et limite l'apparition de dépôts sauvages.

Formations

En 2019,

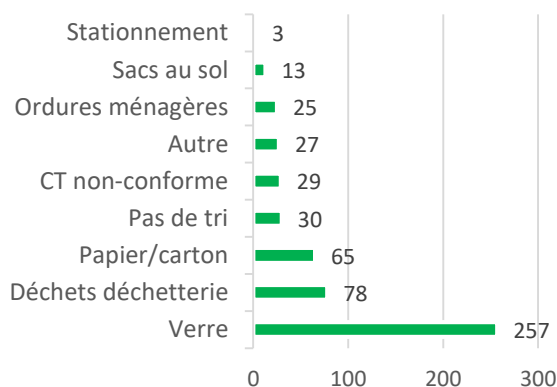
- un agent a obtenu le CACES R390 grue auxiliaire ;
- un agent (mis en stage en fin d'année) a obtenu le CACES R372 catégorie 9 engin de manutention ;
- deux agents ont suivi la formation « Maitriser la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût® ».

Retours de collecte

En 2019, 525 retours de collecte ont été comptabilisés et traités par l'ambassadrice du tri.

On remarque la prédominance des retours dus à la présence de verre dans les conteneurs, liée au passage de la collecte du verre en apport volontaire et non plus en porte à porte.

Les autres retours concernent surtout des erreurs de tri, avec des déchets déposés dans le mauvais bac ou destinés à la déchetterie. Le SMEOM ne collecte que les déchets présentés dans les conteneurs qu'il fournit, ce qui explique les quelques retours pour des sacs au sol ou des conteneurs non-conformes.



Sécurité

Afin d'assurer la sécurité du site, ce dernier est surveillé par :

- un système anti-intrusion ;
- un dispositif de prévention du risque incendie ;
- un système de vidéosurveillance ;
- des dispositifs antichute en déchetterie.

¹ Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados.

Le traitement et la valorisation des déchets

Ordures ménagères résiduelles

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles est attribué à Suez.

L'installation de stockage

Les OMR sont directement transportées vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) des Aucrais située à Urville (14). Les ISDND sont des installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE), elles sont soumises à des normes environnementales pour éviter toute pollution du milieu naturel et garantir la réhabilitation du site après son exploitation.

Capacité de traitement

Ce site stocke des déchets ménagers et assimilés exclusivement en provenance du Calvados ainsi que des Déchets Non Dangereux des Activités Economiques (DNDAE) du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

En 2019, 308 040 tonnes de déchets ont été réceptionnés pour une capacité annuelle de stockage de 324 000 tonnes (autorisation exceptionnelle d'augmentation de la capacité pour répondre aux besoins du territoire).

Traitement des lixiviats

Deux unités captent et traitent les effluents gazeux et liquides produits par la décomposition des déchets.

La station de traitement des lixiviats¹ assure une capacité de traitement nette de 16 000 m³/an et une capacité de traitement nominale de 2 m³/h.

En 2019, 8630 m³ de lixiviats ont été collectés.

Valorisation du biogaz

La production de biogaz est prioritairement valorisée sur une unité de valorisation énergétique de type moteur d'une puissance de 1,45 MWth et d'une capacité de 800 Nm³/h de biogaz à 50 % de CH₄ (méthane). L'électricité générée est injectée au réseau ENEDIS. La chaleur produite est valorisée in situ au droit de la plateforme de traitement des lixiviats via une unité de cogénération thermique.

Le résiduel (ou la production totale en cas de maintenance) est éliminé par deux torchères dimensionnées respectivement à 1 000 Nm³/h et 750 Nm³/h.

En 2019, 4 340 812 Nm³ de biogaz ont été valorisés par l'unité. 2 010 692 Nm³ ont été éliminés par torchage². Cette part correspond au biogaz capté pendant les périodes de maintenances de l'unité et au traitement des émissions résiduelles de la partie du site en fin d'exploitation qui n'est pas reliée au dispositif de valorisation.



¹ Liquide provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets

² Technique qui consiste à brûler le gaz afin qu'il ne s'échappe pas dans l'atmosphère

Emballages recyclables

Suite à la réorganisation des collectes et la séparation du flux « Fibreux » du reste des recyclables dès le mois de février, le SMEOM a modifié son fonctionnement pour le transport et le tri de ses emballages recyclables.

Plastiques – Métaux – Briques alimentaires

Les recyclables secs en mélange sont vidés sur une aire de transit sur l'exploitation du SMEOM et sont ensuite évacués en semi-remorque par la société MAUFFREY vers le centre de tri VALORPOLE72, au Mans.

L'éco-pôle VALORPOLE72 reçoit les déchets industriels banals des entreprises du département, les déchets ménagers issus de la collecte sélective mise en place par les collectivités du département et des départements limitrophes.

Il est adapté à la prise en charge des emballages plastiques issus de l'extension des consignes de tri.

Les recyclables secs y sont déchargés. Ils subissent différentes phases de séparations mécaniques et manuelles afin d'être regroupés par familles de matériaux : acier, aluminium, papiers-cartons et cartonnettes, tétra-pack, gros de magasin, PEHD¹, PET² clair et PET foncé.

Ils sont ensuite conditionnés sous forme de balles ou de paquets, puis acheminés vers les différents repreneurs pour être valorisés.

Les déchets indésirables sont également séparés des autres matériaux, c'est ce que l'on appelle « le refus de tri ». Le Syndicat subit un surcoût pour éliminer ces déchets.

Papiers-cartons

Les papiers-cartons collectés en mélange sont également vidés dans une alvéole, sur l'exploitation du SMEOM pour être évacués en semi-remorque vers un centre de tri. La société TRATEL assure le transport jusqu'aux installations de tri.

Jusqu'en septembre, le SMEOM fait trier son produit fibreux par l'entreprise adaptée BACER du pré-bocage, à Maisoncelles-Pelvey.

Sont extraites les catégories suivantes :

Cartonnettes, papier de la sorte 1.11 dit « journaux, revues et magazines » et gros de magasin (papiers et cartons mêlés).

Le refus de tri, composé de recyclables non-fibreux, est stocké dans une benne du SMEOM, régulièrement vidée dans la case à destination de VALORPOLE72, puis redéposée par les agents du Syndicat.

Suite à l'arrêt de l'activité de tri de la BACER en septembre, le flux fibreux est pris en charge par les installations du SDOMODE, à Pont-Audemer. En plus des cartonnettes et du papier, le SDOMODE trie et extrait le carton ondulé de la sorte 1.05, assimilable au carton épais collecté en déchetterie.



¹ Poly Ethylène Haute Densité

² Poly Ethylène Téréphtalate

Traitement du verre

La reprise du verre est assurée par la société O-i.

Une fois collecté depuis les points d'apport volontaire du territoire, le verre est vidé sur un quai de transfert sur un des sites du SMEOM. Il est ensuite évacué en semi-remorque vers un site de valorisation.

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit une série de tri pour éliminer :

- Les métaux ;
- Les matériaux infusibles¹ ;
- Les éléments légers (bouchons, papier).

Le verre est ensuite transformé en calcin², calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.



¹ Matériaux indésirables comme le verre de vaisselle, qui n'ont pas la même température de fusion que le verre d'emballage.

² Verre broyé calibré

Déchets occasionnels

Les déchets déposés en déchetterie sont évacués vers différents prestataires habilités à les traiter et/ou à les recycler.

Transport et traitement des déchets occasionnels collectés en déchetterie.

	Prestation	Prestataire	Lieu de traitement / valorisation
Amiante	transport traitement	Veolia	Stockage en ISDD ¹ , Argences (14)
Bois brut	transport	Régie	La Jalousie, Saint-Aignan-de-Cramesnil (14) Blainville-sur-Orne (14)
	traitement	Biocombustible	
Bois d'emballage	transport	Régie	
	traitement	Biocombustible	
Bois traité	transport	Régie	Giberville (14)
	traitement	Veolia propreté	
Bouchons	transport	Bouchons d'Amour et Bouchons du Cœur de Normandie	Plastique : ERYPLAST, Herstal (Belgique) Liège : AMORIM, Santa Maria de Feira (Portugal)
	traitement		
Bouteilles de gaz	transport traitement	En fonction de la marque : Antargaz; Butagaz; Primagaz; Totalgaz-Finagaz; Vitogaz	
Carton brun	transport	Régie	Rocquancourt (14)
	traitement	GDE	
Cartouches d'encre	transport traitement	LVL	La Chevrolière (44)
DDS hors REP	transport traitement	Yves MADELINE SA	Traitement selon le produit DRAKKAR, Blainville sur Orne(14)
DDS REP	transport traitement	EcoDDS	SARP Gargenville(78)
DEA	transport traitement	Eco-Mobilier	Tri et traitement meubles : Véolia, Oissel (76) Matelas : Secondly, Sante (59) / RME, Limay (78)
Déchets Verts	transport	Régie	Compostage, Billy (14)
	traitement	Valnor	
DEEE	transport traitement	Eco-Systèmes ecosystem	PAM= Norval, Berville sur Seine (76) Ecran/GEMF= Veolia Triade, St Sylvain d'Anjou (49) GEMHF= GDE, Rocquancourt (14)
Dons pour réemploi	transport traitement	Bacer du Pré Bocage TEF du Cingal - RESPIRE	Caumont l'Eventé (14) Bretteville-sur-Laize (14)
Encombrants	transport	Régie	Stockage ISDND ² , Urville (14)
	traitement	Suez	
Gravats inertes	transport	Régie	Bellengreville (14)
	traitement	SCTA	
Huiles Moteur	transport traitement	Chimirec	La chapelle aux Moines (61)
Lampes et petits extincteurs	transport traitement	Recylum ecosystem	LUMIVER, Seclin (59) ARTEMISE, Vulaine (10)
Matériel médicalisé	transport traitement	Bouchons du Cœur de Normandie	Matériel mécanique : Petiville (14) Matériel électrique : Gonneville en Auge (14)
Métaux	transport traitement	Passenaud	Hermival les Vaux (14)
Piles	transport traitement	Corepile	Sirec, Isigny le Buat (50)
Pneus REP	transport	Régie	Auto pneus Normandie, Clécy (14)
	traitement	Aliapur	
Radiographies	transport traitement	UNC	Caen (14)
Vélos	transport traitement	CDC Val ès Dunes	Bellengreville (14)
TLC	transport traitement	Bacer du Pré Bocage TEF du Cingal - RESPIRE	Caumont l'Eventé (14) Bretteville-sur-Laize (14)

¹ Installation de stockage de déchets dangereux

² Installation de stockage de déchets non-dangereux

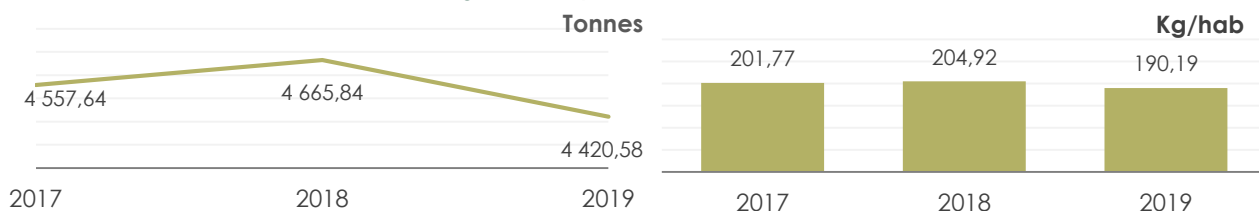
Indicateurs techniques

Evolution de la production de déchets

Production d'ordures ménagères et assimilés

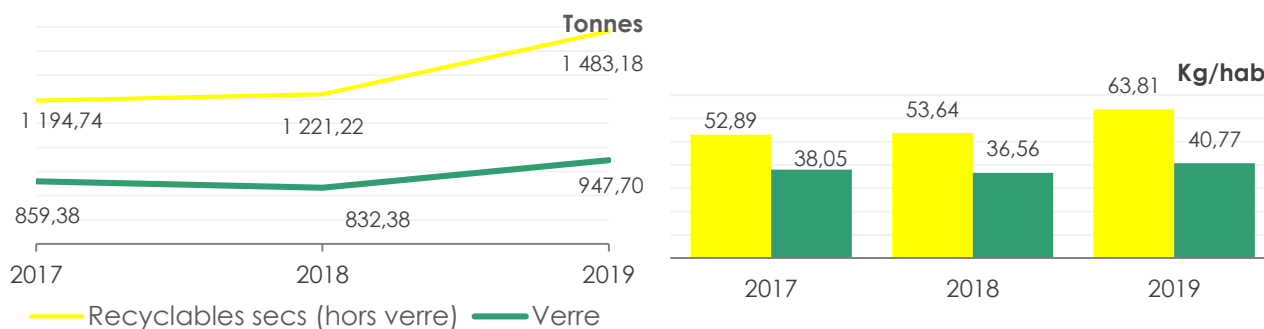
Les OMA collectées en porte à porte regroupent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les recyclables secs et le verre.

Production d'OMR en tonnes et en kilogrammes par habitant



La production d'OMR par habitant décroît entre 2017 et 2019 avec -11,58 kg/hab. Cette diminution de la production sur 3 ans est notamment due à la nette baisse sur cette année 2019, avec seulement 190,19kg/hab, soit une diminution de près de 15kg/hab par rapport à 2018. Cette baisse peut être reliée à la mise en place de l'extension des consignes de tri, qui extrait une portion auparavant enfouie avec le reste du contenu du bac marron.

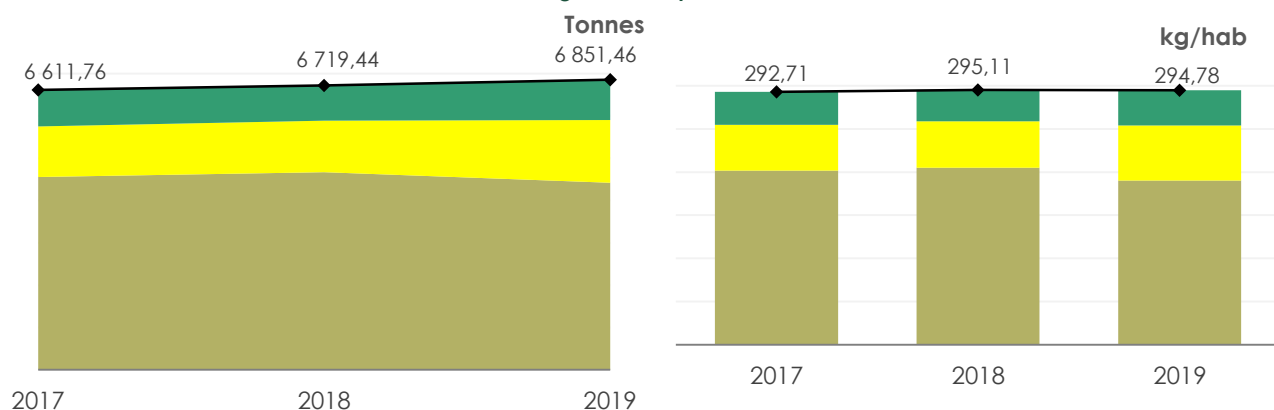
Production de recyclables secs et verre en tonnes et en kilogrammes par habitant



La production de déchets recyclables fait un bond important, particulièrement marqué sur la catégorie des recyclables secs. Cette augmentation est consécutive à la mise en place de l'extension de consignes de tri.

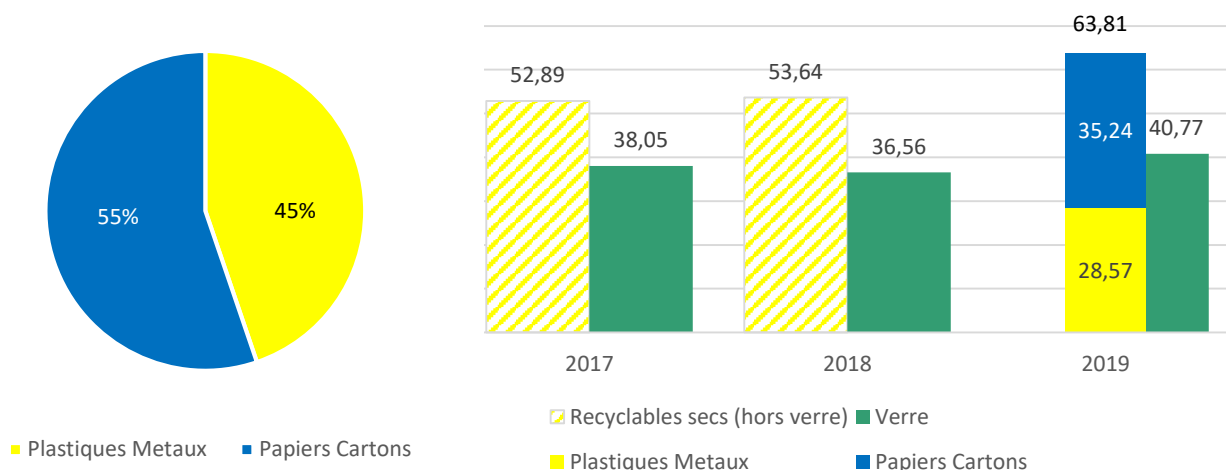
La production de verre augmente, malgré la légère baisse en 2018, avec 40,77kg/hab, soit une augmentation de 7% sur 3 ans. Le maillage de borne à verre continue en effet de se densifier sur le territoire, améliorant la desserte et les performances de collecte.

Production totale d'OMA en tonnes et en kilogrammes par habitant



La production d'OMA globale augmente (+1,96% par rapport à 2018) mais entame une évolution de -0,39% en kg/hab, soit 1,17kg de moins par habitant.

Répartition des catégories du flux « Recyclables secs »

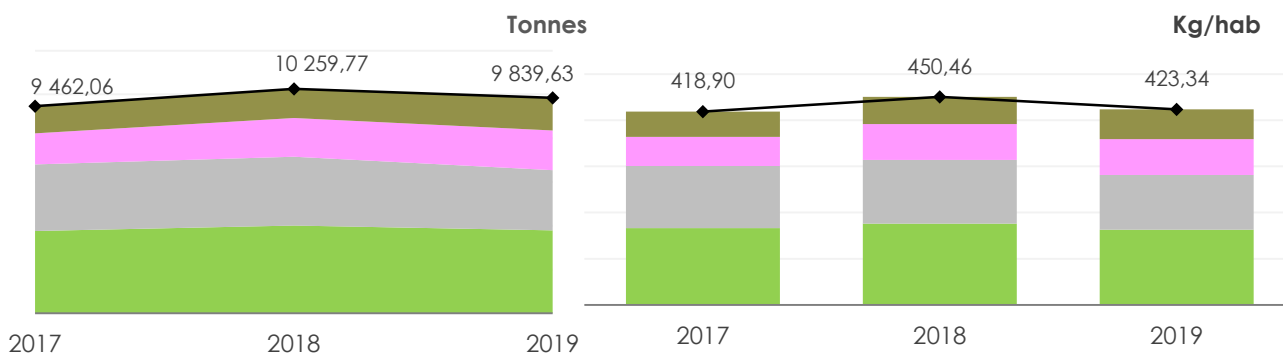


La répartition des tonnages papiers-cartons / plastiques métaux est de l'ordre de 55% / 45%. Cette répartition s'explique notamment par la plus grande densité du flux fibreux. Le flux plastiques métaux prend plus de volume pour un poids moindre.

Production de déchets occasionnels

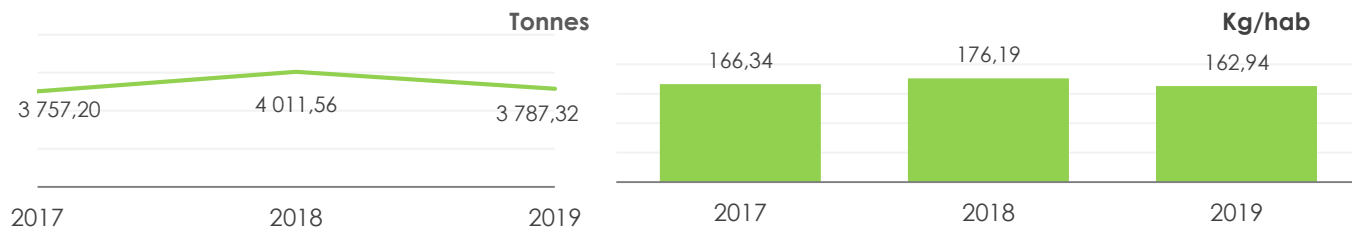
Les déchets occasionnels désignent les déchets déposés en déchetterie.

Production totale de déchets occasionnels en tonnes et en kilogrammes par habitant



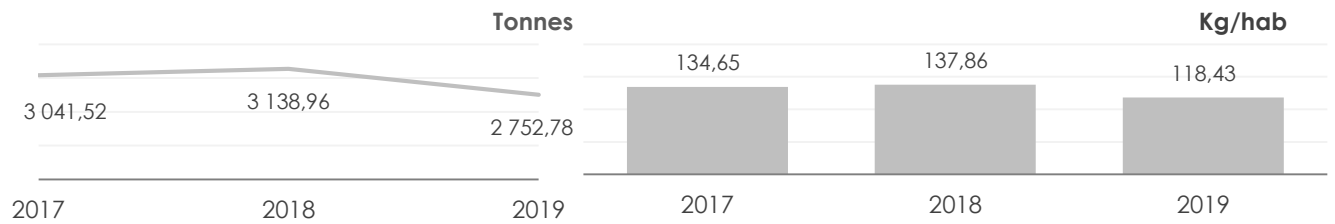
La production de déchets occasionnels marque une baisse, après avoir augmenté régulièrement depuis 2016 (+8% environ par an, et +7% sur le tonnage rapporté à l'habitant). Cette variation représente 27,12 kg en moins par habitant entre 2018 et 2019.

Production de déchets verts en tonnes et en kilogrammes par habitant.



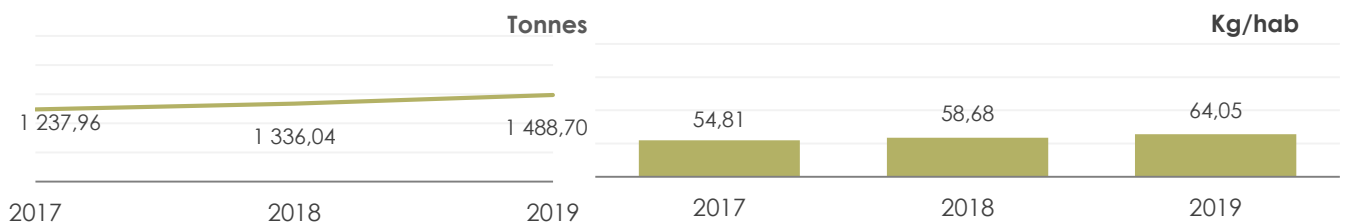
La production de déchets verts diminue par rapport à 2018 (-224,24T, soit -13,24 kg/hab). Ce flux est sujet à de fortes variations d'une année sur l'autre, selon les précipitations et les températures. Sur 3 ans, une augmentation de la production de 30,12 T est constatée, mais le tonnage par habitant est en légère baisse (-3,39 kg/hab).

Production de gravats inertes en tonnes et en kilogrammes par habitant.



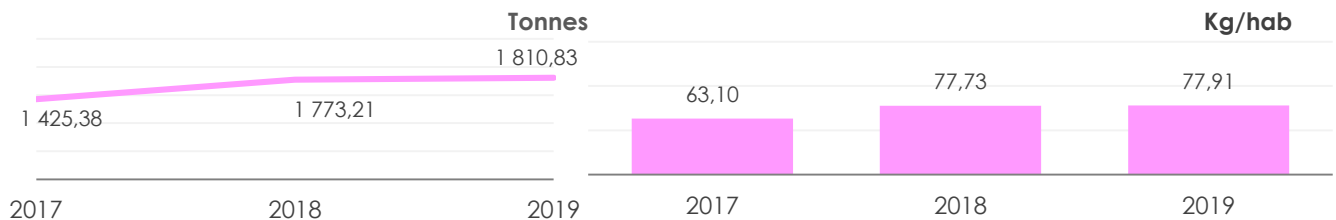
La production de gravats diminue nettement entre 2018 et 2019, aussi bien sur les tonnages globaux (-386,18 T) que sur la production rapportée à l'habitant (-19,43 kg/hab). Cette baisse suit la mise en place de mesures de contrôle plus strictes pour limiter les apports abusifs sur ce flux, complexe à stocker et à évacuer. Ces mesures devraient d'ailleurs complétées en 2020 par la mise en place de quotas d'apports.

Production d'encombrants en tonnes et en kilogrammes par habitant.



La production d'encombrants poursuit sa croissance (+152,66 T par rapport à 2018, +250,74 T sur 3 ans, et +5,37 kg/hab entre 2018 et 2019). Cette production augmente régulièrement depuis 5 ans, mais cette croissance tend à s'accélérer. Les apports d'encombrants devraient également faire l'objet de quotas dès 2020, afin d'inciter les usagers à mieux trier et d'extraire ce qui peut l'être de ce flux ultime.

Production cumulée des autres déchets occasionnels en tonnes et en kilogrammes par habitant.



Les autres catégories de déchets occasionnels (carton, bois, textiles, métaux...) voient leur production augmenter, même si cette tendance est moins marquée que les années précédentes. La déchetterie du SMEOM accepte en effet de plus en plus de flux variés, en parallèle avec un accroissement régulier de la population sur le territoire.

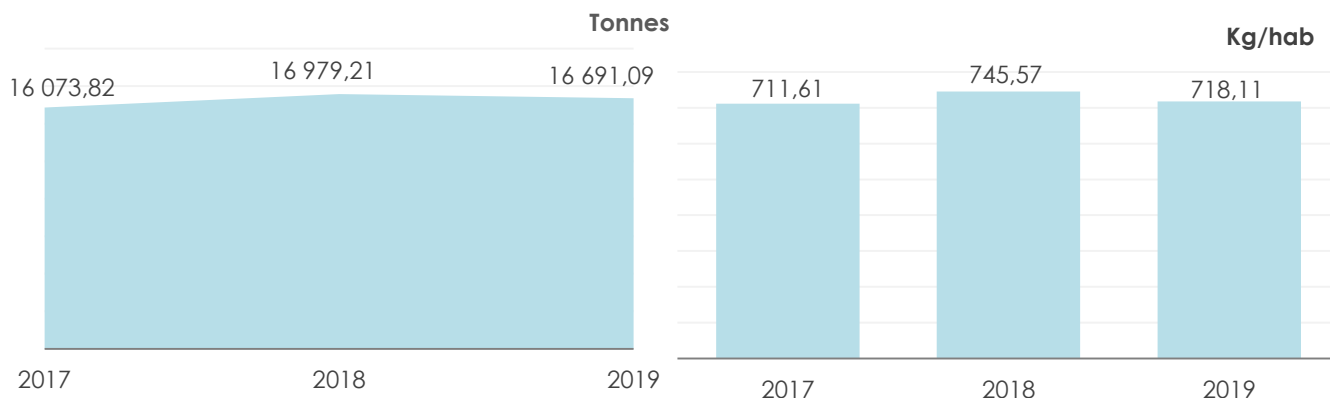
Détail de la production de déchets occasionnels en tonnes et en kilogrammes par habitant

	Tonnes			Kg/habitant		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Amiante	22,54	32,28	21,84	1,00	1,42	0,94
Bois classe A						0,00
Bois traité	473,92	433,58	486,99	20,98	19,04	20,95
Bois d'emballage	6,58	64,68	51,34	0,29	2,84	2,21
Bois brut Souches		3,30	6,80		0,14	0,29
Bouchons	1,42	1,38	0,82	0,06	0,06	0,04
Bouteilles de gaz	2,17	3,42	3,03	0,10	0,15	0,13
Carton brun	133,98	140,84	78,32	5,93	6,19	3,37
Cartouches d'encre	0,03	0,20	0,22	0,00	0,01	0,01
DDS hors REP	21,19	25,73	35,22	0,94	1,13	1,52
DDS REP	26,43	28,84	30,69	1,17	1,27	1,32
Déchets Verts	3 757,20	4 011,56	3 787,32	166,34	176,19	162,94
DEEE	234,46	249,13	247,65	10,38	10,94	10,65
Encombrants	1 237,96	1 336,04	1 488,70	54,81	58,68	64,05
Gravats inertes	3 041,52	3 138,96	2 752,78	134,65	137,86	118,43
Huiles Moteur	8,46	10,19	8,73	0,37	0,45	0,38
Lampes et petits extincteurs	0,55	0,21	0,70	0,02	0,01	0,03
Métaux	233,80	251,72	273,32	10,35	11,06	11,76
DEA	201,28	486,72	517,04	8,91	21,38	22,24
Piles	0,95	1,24	1,52	0,04	0,05	0,07
Papiers	22,06			0,98	0,00	0,00
Pneus REP	4,51	7,45	8,36	0,20	0,33	0,36
Pneus hors REP	2,55			0,11	0,00	0,00
Radiographies	0,14	0,08	0,18	0,01	0,00	0,01
Réemploi	8,08	11,78	12,32	0,36	0,52	0,53
Vélos			0,68			0,03
TLC	20,28	20,43	25,06	0,90	0,90	1,08
Total	9 462,06	10 259,77	9 839,63	418,90	450,60	423,34

Production de déchets ménagers et assimilés

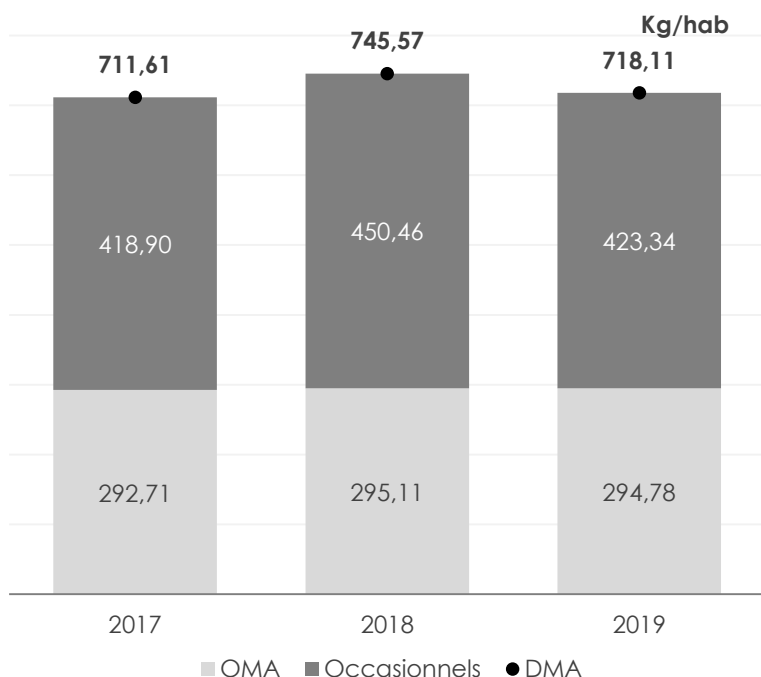
Les déchets ménagers et assimilés (DMA) désignent l'ensemble des déchets produits par les administrés, qu'ils soient collectés en porte à porte ou en déchetterie.

Production totale de DMA en tonnes et en kilogrammes par habitant.



Les productions de DMA ont respectivement augmenté de 617,27 T en global et 6,50 kg/hab sur 3 ans. Cependant, une baisse de 3,68% a été constatée entre 2018 et 2019 sur la production par habitant, ce qui représente 27,46 kg en moins pour chaque usager.

Répartition des flux entre OMA et occasionnels



La répartition des flux entre OMA (collecte en porte-à-porte) et occasionnels (collectés en déchetterie) reste stable depuis 3 ans, dans une proportion proche de 60% Occasionnels / 40% OMA.

Evolution des modes de traitement

Au niveau national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe les objectifs de valoriser 55 % des déchets non dangereux non inertes sous forme de matière d'ici 2020 et 65 % à l'horizon 2025.

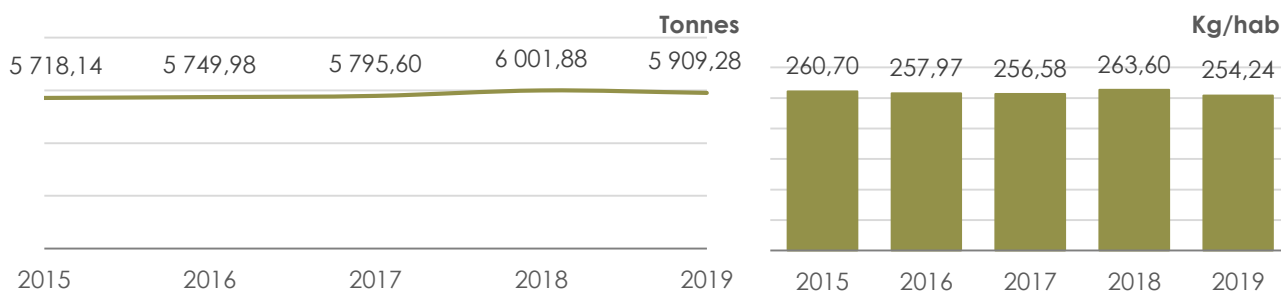
La valorisation matière inclut la valorisation organique, le recyclage et le réemploi.



Stockage des déchets non dangereux

Les déchets stockés en ISDND sont composés des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des encombrants non-recyclables déposés en déchetterie.

Evolution des quantités de déchets traités en installation de stockage de déchets non dangereux.

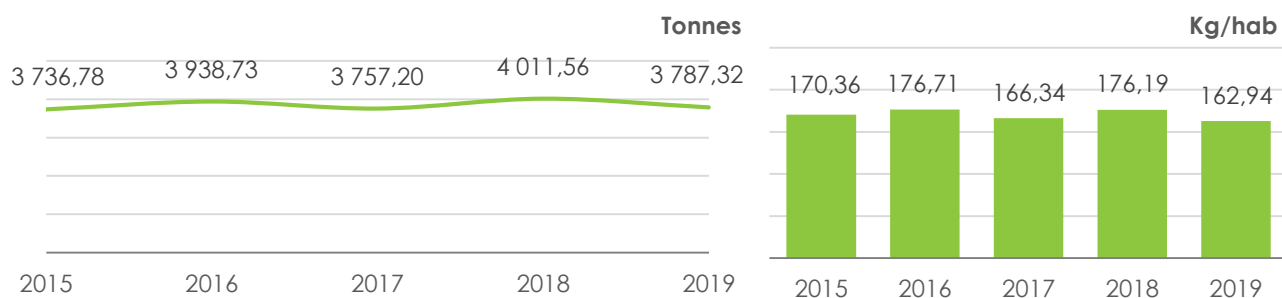


Les tonnages enfouis sont en baisse par rapport à 2018 (-2%). Cette diminution se remarque également sur le poids par habitant, qui diminue également de 2%, soit près de 6,5 kg en moins par habitant depuis 2015, malgré une hausse en 2018.

Valorisation organique

Cette catégorie de traitement concerne les déchets verts orientés vers le compostage.

Evolution de la quantité de déchets orientée vers la valorisation organique.

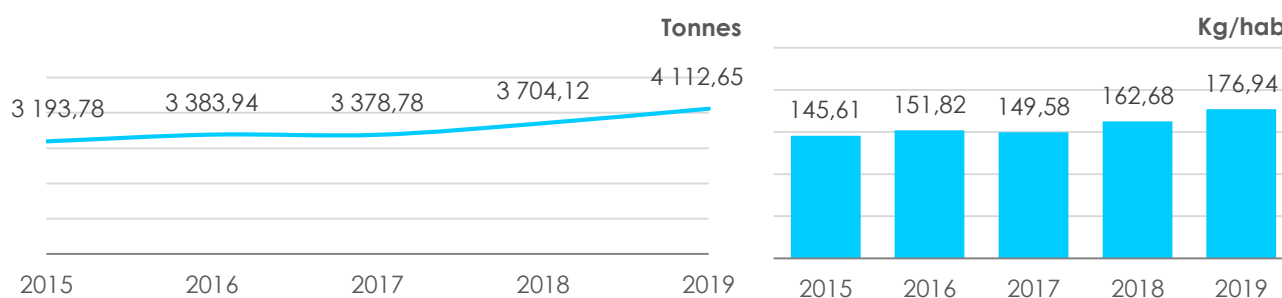


La production de déchets verts, destinés à la valorisation organique, est très fluctuante d'année en année et dépend notamment des variations climatiques.

Recyclage

Le recyclage vise à la réintroduction, après traitement, des matériaux dans le cycle de production. Les déchets recyclés sont par exemple, le bois, les déchets électroniques ou encore les emballages.

Evolution de la quantité de déchets orientée vers la valorisation matière.

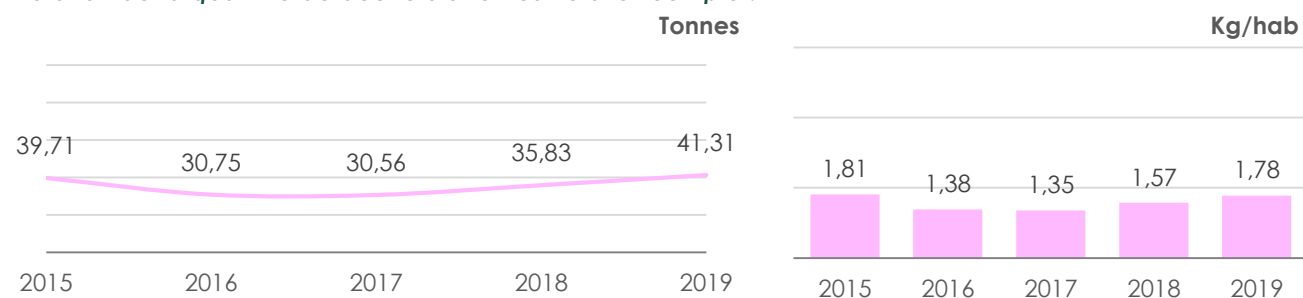


Les tonnages de déchets recyclés sont en nette hausse, aussi bien sur le global (+11% par rapport à 2018, soit près de 400T supplémentaires) que sur la part à l'habitant (+15 kg/hab sur 2018-2019).

Réemploi

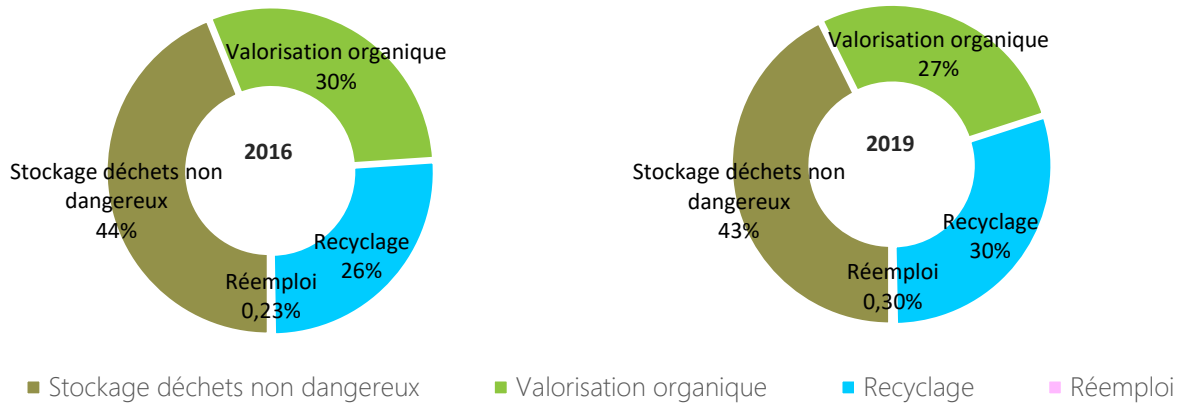
Le réemploi concerne les déchets déviés des filières de recyclage comme les meubles, livres, objets et textiles récupérés par la BACER du pré Bocage ou le TEF du Cingal, les cartouches d'encre ou encore les bouteilles de gaz consignées.

Evolution de la quantité de déchets orientés vers le réemploi.



La quantité de déchets orientés vers le réemploi augmente de nouveau depuis quelques années, après une forte baisse en 2016. Cette tendance devrait se maintenir grâce au partenariat avec le TEF du Cingal et à l'extension de la récupération aux DEEE.

Evolution de la répartition des types de traitement des déchets non dangereux non inertes.



Malgré la légère diminution de la part de la valorisation organique dans les modes de traitement, l'augmentation du recyclage et, dans une moindre mesure, du réemploi, en parallèle avec la réduction de la part de déchets stockés est encourageante et s'inscrit dans une optique de développement durable et d'économie circulaire. En effet, avec 57 % de valorisation matière (valorisation organique + recyclage) en 2019, le SMEOM s'inscrit dans la dynamique instaurée par les pouvoirs publics.



Indicateurs financiers

Exercice 2019

Afin de s'adapter au cadre de la matrice des coûts préconisée par l'ADEME¹ et donc de mieux comparer le SMEOM aux autres collectivités françaises, l'exercice 2019 est divisé en charges et produits, avec sous-catégories. Les sommes sont réparties selon le flux auquel elles sont affectées, ces flux étant OMR, recyclables secs (plastiques-métaux et papiers-cartons), verre et déchetterie. Contrairement aux rapports précédents, la séparation déchets verts/déchetterie n'est pas maintenue, car peu pertinente. En revanche, le verre sort de la catégorie des recyclables secs, ses coûts et recettes n'étant pas comparables à ceux de la collecte porte-à-porte.

Année 2019 Montants en euro TTC/Net Population adhérente : 23 243 habitants			Flux de déchets					Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Corps plats	Corps creux	Déchets des déchèteries		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	76 543,04	74 933,54	38 118,03	38 117,99	98 804,64	326 517,24	
		Communication	12 707,92	12 707,92	6 353,96	6 353,96	12 707,92	50 831,66	
		TOTAL Fonctionnelles	89 250,95	87 641,45	44 471,99	44 471,95	111 512,55	377 348,90	
	Techniques	Prévention	10 680,31	10 680,31	5 340,16	5 340,16	10 680,31	42 721,25	
		Pré-collecte	52 091,07	30 416,95	13 434,46	13 434,46	16 119,55	125 496,49	
		Collecte	666 849,28	95 266,25	90 814,28	90 814,27	560 600,84	1 504 344,91	
		TOTAL Prévention, collecte et pré-collecte	729 620,66	136 363,51	109 588,89	109 588,88	587 400,70	1 672 562,66	
		TOTAL Transfert/Transport	12 737,60	8 156,23	47 732,80	34 674,90	22 053,05	125 354,57	
		Traitement des déchets non dangereux					49 622,36	49 622,36	
		Tri et conditionnement			83 166,38	173 262,60		256 428,98	
		Compostage					97 502,46	97 502,46	
		Stockage de déchets non dangereux	353 027,50				118 985,19	472 012,69	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	353 027,50	0,00	83 166,38	173 262,60	266 110,01	875 566,49	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					39 817,65	39 817,65	
		Autres charges							
		TOTAL Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	39 817,65	39 817,65	
		TOTAL Traitement	353 027,50	0,00	83 166,38	173 262,60	305 927,66	915 384,14	
		TOTAL Charges			1 184 636,72	232 161,19	284 960,06	361 998,33	1 026 893,96

¹ Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

Année 2019 Montants en euro TTC/Net Population adhérente : 23 243 habitants			Flux de déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Corps plats	Corps creux	Déchets des déchèteries	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie						
		Matériaux		23 104,92	63 255,98	53 633,18	43 742,96	183 737,04
		Compost					2 375,00	2 375,00
		Energie						
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	0,00	23 104,92	63 255,98	53 633,18	46 117,96	186 112,04
		Prestations à des tiers					7 370,28	7 370,28
		Autres produits	276 724,81	56 450,17	2 741,06	2 741,06	308 385,34	647 042,45
		TOTAL Prestations et autres	276 724,81	56 450,17	2 741,06	2 741,06	308 385,34	647 042,45
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées		19 725,98	68 897,37	246 282,34	35 925,89	370 831,58
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	24 712,00	4 033,00	2 016,50	2 016,50	4 033,00	36 811,00
		Subventions de fonctionnement						
		Aides à l'emploi	6 836,37		3 418,19	3 418,19		13 672,74
		TOTAL Aides et soutiens	31 548,37	23 758,98	74 332,06	251 717,03	39 958,89	421 315,32
	TOTAL Produits (hors contribution usagers)			308 273,18	103 314,07	140 329,10	308 091,27	394 462,19
Autres infos	TVA	Montant de la TVA acquittée	34 203,26	15 736,63	2 535,95	2 535,95	7 285,21	62 297,00
	Contribution des usagers	TEOM	529 133,67	113 437,60	98 051,64	79 481,73	1 032 362,35	1 852 467,00
		Redevance spéciale & facturations usagers					2 480,00	2 480,00
		TOTAL Contribution des usagers	563 336,93	129 174,23	100 587,59	82 017,68	1 042 127,56	1 917 244,00
TOTAL Produits			871 610,11	232 488,30	240 916,69	390 108,95	1 436 589,76	3 171 713,81

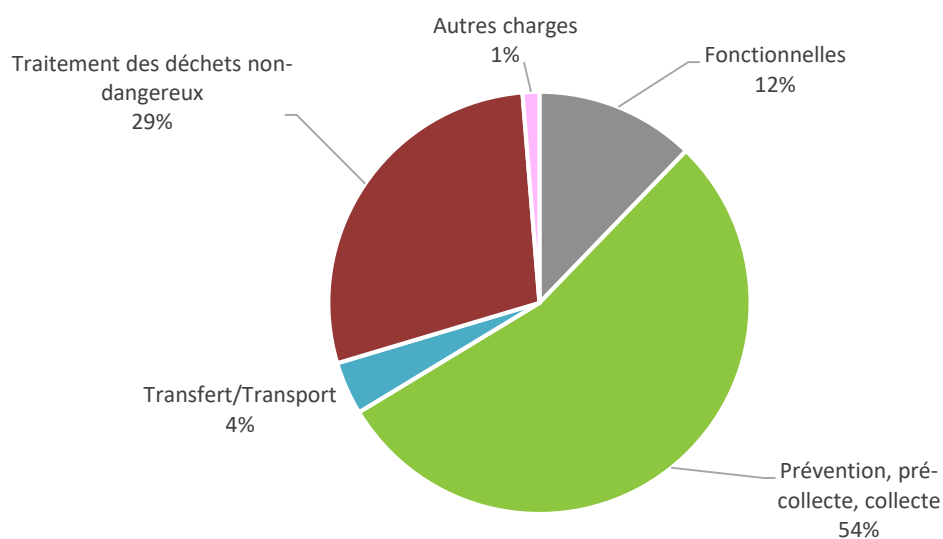
Le montant total des charges est de 3 090 650,27€. Le montant total des produits (hors contribution usagers) s'élève à 1 254 469,81€. Avec les contributions, il s'élève à 3 171 713,81€.



Charges

Charges	
Fonctionnelles	377 348,90 €
Prévention, pré-collecte, collecte	1 672 562,66 €
<i>Dont prévention</i>	42 721,25 €
<i>Dont pré-collecte</i>	125 496,49 €
<i>Dont collecte</i>	1 504 344,91 €
Transfert/Transport	125 354,57 €
Traitement des déchets non-dangereux	875 566,49 €
Autres charges	39 817,65 €
Total	3 090 650,27 €

Charges

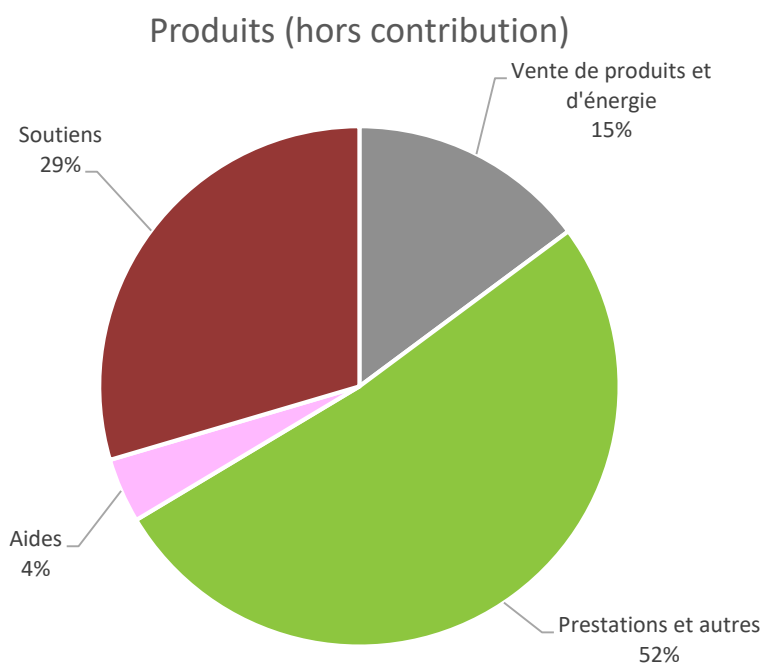


Le montant total des charges est de 3 090 650,27€, dont plus de la moitié est affecté à la collecte (salaire du personnel affecté au ramassage, carburant pour les véhicules de collecte,...), à la pré-collecte (achat de conteneurs ainsi qu'à la prévention (salaire de l'ambassadeur du tri, étiquettes consignes de tri...).

La deuxième part la plus importante (875 566,49€, soit près d'un tiers du montant total) est affectée aux prestations de traitement des déchets non dangereux (stockage des ordures ménagères, déchets collectés en déchetterie, mais également le tri dans les installations dédiées des flux de la collecte sélective).

Produits

Produits	
Vente de produits et d'énergie	186 112,04 €
Prestations et autres	647 042,45 €
Aides	50 483,74 €
Soutiens	370 831,58 €
Total	1 254 469,81 €



La majorité des produits hors contribution des usagers correspond aux emprunts (catégorie Prestations et autres). La vente des matériaux et les soutiens versés par les éco-organismes agréés composent la plus grosse partie des autres produits, majoritairement sur les flux issus de la collecte sélective (plastiques, métaux, papiers, cartons et verre).

Charges et modalités de financement

Principales prestations rémunérées à des entreprises

La collecte des ordures ménagères et assimilés, l'exploitation de la déchetterie ainsi qu'une partie des opérations de transport sont réalisées en régie. Les prestations rémunérées à des entreprises sont principalement liées au traitement des déchets.

Principales prestations rémunérées à des entreprises.

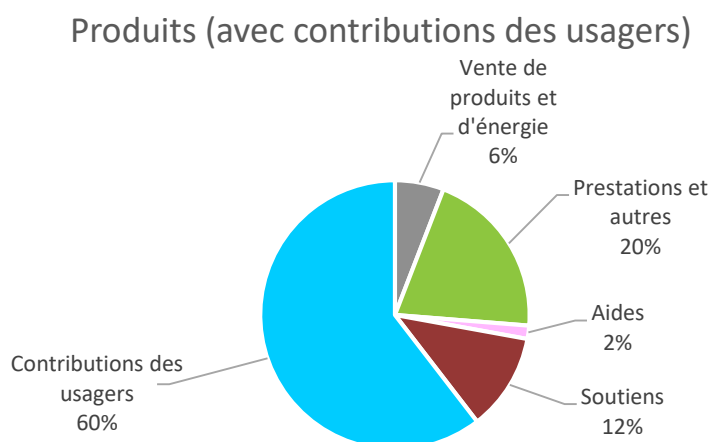
Catégorie de déchet	Prestation	Prestataire	Montant 2019	Coût à la tonne
Amiante	Transport	VEOLIA	3 661,99 €	167,67 €
Amiante	Traitement	VEOLIA	4 222,67 €	193,35 €
Bois traité	Traitement	VEOLIA	28 689,38 €	58,91 €
DDS hors REP	Traitement	MADELINE	39 817,66 €	1 130,54 €
Déchets verts	Traitement	VEOLIA	97 502,46 €	25,74 €
Encombrants	Traitement	SUEZ	118 985,19 €	79,93 €
Gravats inertes	Traitement	SCTA	15 522,31 €	5,64 €
OMR	Traitement	SUEZ	353 027,50 €	79,86 €
Sélectif	Transport	MAUFFREY	6 290,10 €	9,47 €
Sélectif	Traitement	SUEZ	160 700,60 €	242,01 €
Fibreux	Transport	TRATEL	19 348,00 €	23,62 €
Fibreux	Traitement	BACER / SDOMODE	70 604,38 €	86,19 €

Taxe d'élimination des ordures ménagères

Le SMEOM fixe un coût à l'habitant identique pour chaque intercommunalité. Leurs participations correspondent au coût à l'habitant multiplié par la population de celles-ci.

La TEOM¹ concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est calculée sur la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété nommée « base ». Le montant de la taxe s'obtient en multipliant la base par le taux. Le taux est fixé librement par les communautés de communes de manière à couvrir la somme demandée par le SMEOM.

Produits	
Contributions des usagers	1 917 244,00 €
Total	3 171 713,81 €



¹ Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères

La part correspondant à la contribution des usagers est majoritaire (60%). Cette part peut monter jusqu'à 80% pour certaines collectivités françaises. Le SMEOM tente de maintenir cette participation au plus bas en obtenant des soutiens d'éco-organismes¹ ou en revendant les matériaux collectés.

Produits issus des soutiens, des ventes de matériaux et des prestations

Certaines catégories de déchets, donnent lieu à l'octroi de soutiens par des éco-organismes. Ces soutiens sont conditionnés aux tonnages triés et valorisés ou à la communication réalisée.

Certains matériaux issus du tri peuvent faire l'objet d'un produit financier. Des bennes sont louées aux particuliers qui en font la demande. Certains dépôts des professionnels en déchetterie sont facturés.

Produits issus des soutiens

Eco-organisme	Déchet	Montant
CITEO	Recyclables secs	334 905,69 €
Eco-mobilier	DEA	12 841,05 €
Eco-Systèmes / ecosystem	DEEE	21 189,84 €
ecoDDS	DDS	1 895,00 €
	Total	370 831,58 €

En 2019, afin d'accompagner la réorganisation des collectes, un travail important a été fourni afin de décrocher des financements de la part de l'éco-organisme CITEO, pour la collecte et le tri des emballages.

Lauréat d'un appel à projet visant à actionner divers leviers pour améliorer le geste de tri sur son territoire, le SMEOM s'est donc engagé à développer la collecte du verre tout en lançant sa collecte séparée papiers cartons, en plus de l'extension des consignes de tri.

Conditionnés par la déclaration des tonnages collectés et des actions entreprises, des soutiens ont été versés pour plusieurs étapes du projet (étude, précollecte, sensibilisation), pour un total de 334 905,69€, l'ensemble des critères ayant été rempli à 100%.

Recettes issues des ventes de matériaux.

Déchet	Montant
Recyclables secs	116 889,16
<i>Dont Plastiques-métaux</i>	53 633,18
<i>Dont Papiers cartons</i>	63 255,98
Verre	23 104,92
Carton	613,16
Métaux	40 594,4
Total	181 201,64 €

Recettes issues des prestations et droits d'accès

Type de prestation	Montant
Vente de composteurs	2 375,00 €
Prestations à des tiers (<i>dépôts professionnels</i>)	7 370,28 €
Facturation usagers (<i>dépose de bennes + badge</i>)	2 480,00 €
Total	12 225,28 €

En plus des ventes de composteurs et de la facturation des dépôts professionnels, le SMEOM facture l'édition d'un nouveau badge d'accès en déchetterie en cas de perte ou de dégradation.

¹ Structures à but non lucratif agréées par les pouvoirs publics pour la prise en charge de la fin de vie de certains déchets

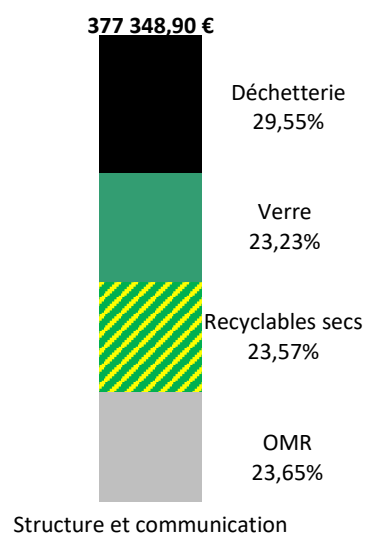
Coûts du service

Les coûts complets

Coûts complets répartis par étape technique exprimés en €, en €/tonne et en €/habitant.

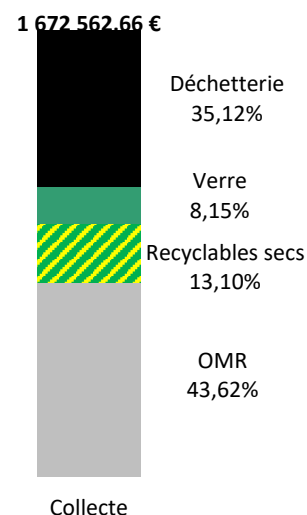
Structure et communication			
OMR	89 250,95 €	20,19 €/T	3,84 €/hab.
Recyclables secs	88 943,94 €	59,97 €/T	3,83 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	44 471,99 €	66,97 €/T	1,91 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	44 471,95 €	54,29 €/T	1,91 €/hab.
Verre	87 641,45 €	92,48 €/T	3,77 €/hab.
Déchetterie	111 512,55 €	11,33 €/T	4,80 €/hab.
TOTAL	377 348,90 €	22,61 €/T	16,23 €/hab.

Le coût complet des frais de structure et de communication est globalement réparti équitablement entre les flux OMR, recyclables secs, verre et déchetterie. Ces charges correspondent en effet aux postes d'encadrement, aux véhicules de service ou à la sensibilisation des usagers, qui concernent l'ensemble des flux.



Collecte			
OMR	729 620,66 €	165,05 €/T	31,39 €/hab.
Recyclables secs	219 177,78 €	147,78 €/T	9,43 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	109 588,89 €	165,04 €/T	4,71 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	109 588,88 €	133,78 €/T	4,71 €/hab.
Verre	136 363,51 €	143,89 €/T	5,87 €/hab.
Déchetterie	587 400,70 €	59,70 €/T	25,27 €/hab.
TOTAL	1 672 562,66 €	100,21 €/T	71,96 €/hab.

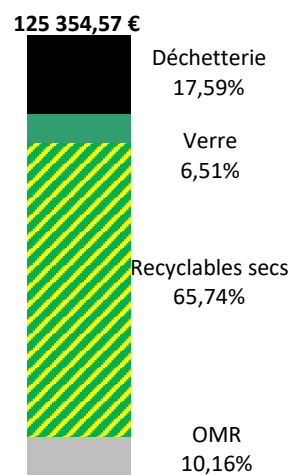
Une partie importante des coûts de collecte est affectée au flux des ordures ménagères résiduelles, notamment suite à l'achat d'un nouveau véhicule de collecte, la flotte étant régulièrement renouvelée pour limiter les coûts d'entretien et de réparation. De même, la majorité des dépenses de collecte pour le flux déchetterie est concentrée dans l'achat d'un véhicule ampliroll équipé d'une grue, également utilisé pour la collecte du verre.



Transfert / transport			
OMR	12 737,60 €	2,88 €/T	0,55 €/hab.
Recyclables secs	82 407,70 €	55,56 €/T	3,55 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	47 732,80 €	71,88 €/T	1,49 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	34 674,90 €	42,33 €/T	2,05 €/hab.
Verre	8 156,23 €	8,61 €/T	0,35 €/hab.
Déchetterie	22 053,05 €	2,24 €/T	0,95 €/hab.
TOTAL	125 354,57 €	7,51 €/T	5,39 €/hab.

Près des deux tiers des coûts de transfert/transport correspondent à l'acheminement des flux de recyclables secs vers leurs centres de tri respectifs.

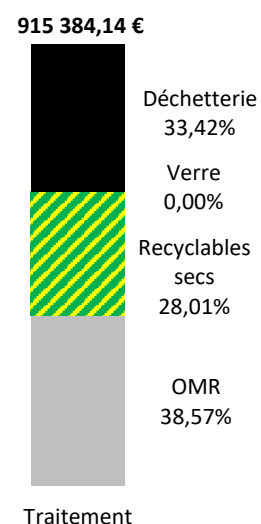
Une partie des sommes restantes concerne le chargeur télescopique, dont les coûts de carburant, d'entretien et de réparation sont répartis sur l'ensemble des flux, tout comme le salaire de l'agent polyvalent missionné des chargements de verre.



Transfert / transport

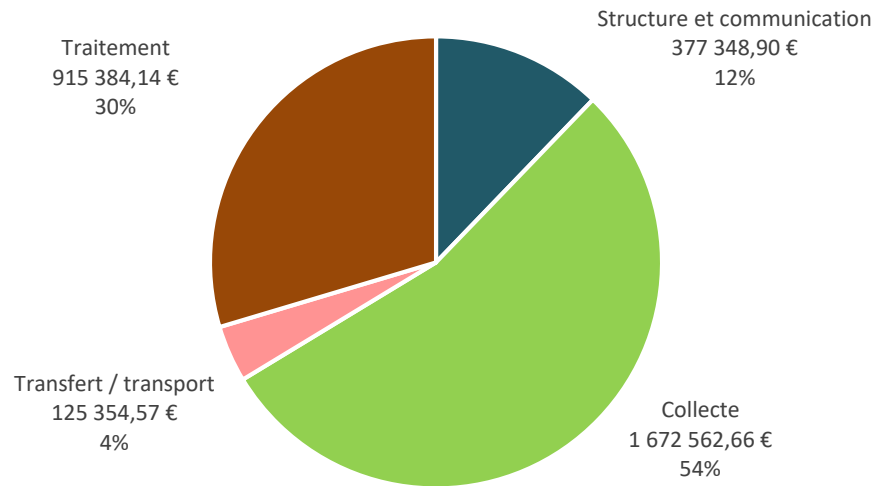
Traitement			
OMR	353 027,50 €	79,86 €/T	15,19 €/hab.
Recyclables secs	256 428,98 €	172,89 €/T	11,03 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	83 166,38 €	125,25 €/T	7,45 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	173 262,60 €	211,51 €/T	3,58 €/hab.
Verre	0,00 €	0,00 €/T	0,00 €/hab.
Déchetterie	305 927,66 €	31,09 €/T	13,16 €/hab.
TOTAL	915 384,14 €	54,84 €/T	39,38 €/hab.

Les coûts de traitement sont répartis sur les 3 flux OMR, recyclables secs et déchetterie (pas de coût de traitement pour le verre, en réalité inclus dans le prix de reprise). Le coût pour les OMR correspond principalement au stockage. C'est également vrai pour la déchetterie, mais dans une moindre mesure, puisque le compostage occupe également une part importante. Enfin, les coûts de traitement des recyclables secs sont principalement constitués par le tri et le conditionnement de ceux-ci dans les installations dédiées.



Traitement

Répartition du coût complet par étape technique.



La moitié du coût complet du service correspond à l'étape de collecte. C'est en effet cette étape qui concentre les achats de véhicules et de carburant, l'entretien et la réparation, mais également la paie du personnel affecté au ramassage.

Le deuxième pôle concerne le traitement. Cette part reste relativement réduite en comparaison de la part collecte notamment car le traitement n'est pas fait en régie. Il n'y a donc pas de charges liées au personnel ou à de la maintenance, même si ces coûts sont en partie répercutés dans le tarif des différentes prestations.



Les coûts aidés

Les coûts aidés représentent l'ensemble des charges (structure, collecte, transit, traitement...) moins les recettes (soutiens à la tonne triée, soutiens à la communication, vente de matériaux, prestations...).

Coûts aidés répartis par flux, exprimés en €, en €/tonne, en €/habitant, sur les 3 dernières années

2019			
OMR	876 363,53 €	198,25 €/T	37,70 €/hab.
Recyclables secs	198 538,03 €	133,86 €/T	8,54 €/hab.
Dont Plastiques-Métaux	53 907,07 €	81,18 €/T	2,32 €/hab.
Dont Papiers-Cartons	144 630,97 €	176,56 €/T	6,22 €/hab.
Verre	128 847,12 €	135,96 €/T	5,54 €/hab.
Déchetterie	632 431,77 €	64,27 €/T	27,21 €/hab.
TOTAL	1 836 180,46 €	110,01 €/T	79,00 €/hab.

2018			
OMR	910 487,89 €	195,14 €/T	39,99 €/hab.
Sélectif (RS + verre)	210 907,94 €	102,70 €/T	9,26 €/hab.
Déchetterie	507 128,46 €	81,16 €/T	22,27 €/hab.
Déchets verts	318 188,58 €	79,32 €/T	13,97 €/hab.
TOTAL	1 946 712,87 €	114,65 €/T	85,50 €/hab.

2017			
OMR	873 952,29 €	191,76 €/T	38,69 €/hab.
Sélectif (RS + verre)	93 051,33 €	45,30 €/T	4,12 €/hab.
Déchetterie	462 613,45 €	81,09 €/T	20,48 €/hab.
Déchets verts	276 830,72 €	73,68 €/T	12,26 €/hab.
TOTAL	1 706 447,79 €	106,16 €/T	75,55 €/hab.

Le coût aidé total en 2019 est de 79,00 €/habitant. C'est 7,6% de moins qu'en 2018 mais 4,57% de plus qu'en 2017.

L'augmentation du coût sur le flux sélectif (recyclables secs + verre) s'explique surtout par la nouvelle collecte séparée du flux papiers-cartons. Le flux plastique-métaux, grâce aux soutiens et à la vente de matériaux impacte peu le coût global du flux de recyclables.

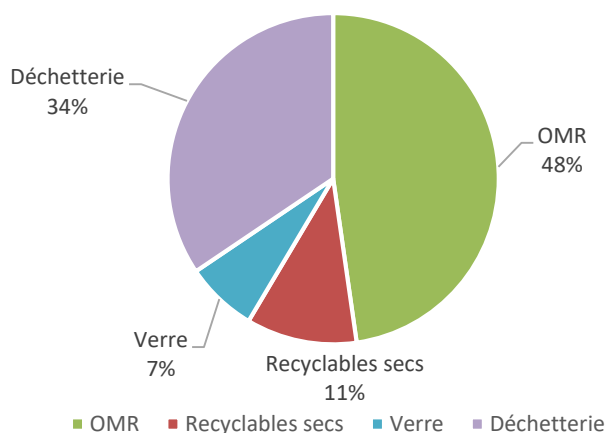
Le coût aidé du flux OMR est en baisse (-5,71% par rapport à 2018), suite à un emprunt pour l'achat d'un nouveau camion, à une baisse des tonnages enfouis et à une optimisation des circuits de collecte.

Le flux déchetterie (déchets verts compris) passe de 36,24€/habitant en 2018 et 32,74€/habitant en 2017 à 27,21 €/habitant pour l'année 2019, soit une diminution du coût aidé à l'habitant de près de -25% par rapport à l'année passée. Cette baisse s'explique par un moindre tonnage traité (déchets verts et gravats notamment), mais également par la nouvelle méthode de calcul, qui est plus représentative et répartit plus fidèlement les coûts entre chaque flux.



Répartition des coûts aidés en fonction du flux.

Coût aidé par flux (€/hab)



Les OMR représentent la moitié du coût aidé à l'habitant. C'est sur ce flux qu'est concentrée la majeure partie des coûts de collecte et de traitement, avec des tonnages enfouis qui restent importants malgré l'extension des consignes de tri. C'est un raisonnement semblable pour la déchetterie, qui accepte encore beaucoup de déchets ne pouvant être triés, tandis que les coûts de traitement augmentent.

En parallèle de l'augmentation des tonnages enfouis et des coûts de traitement pour l'élimination des déchets ultimes (encombrants et OMR), il est important de rappeler que ces flux ne font pas l'objet de soutiens et ne représentent pas non plus de recettes liées à une reprise, contrairement aux flux de collecte sélective et à certains déchets accueillis en déchetterie. Dans une optique de maîtrise des coûts, il est donc intéressant de maintenir une bonne performance de tri sur les collectes en porte-à-porte comme en point d'apport volontaire, afin d'éviter au maximum d'enfouir des tonnages ayant encore une valeur.



Lexique

- **Amiante liée** : Amiante associée à des matériaux non-friables
- **Calcin** : Verre broyé et débarrassé des indésirables
- **CA** : Communauté d'Agglomération
- **CDC** : Communauté De Communes
- **CITEO** : Eco-organisme agréé par les pouvoirs publics en charge de la REP emballages
- **CMAIC** : Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados
- **CNAMTS** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- **CU** : Communauté Urbaine
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés. Déchets collectés à la porte + déchets occasionnels déposés en déchetterie
- **Document unique** : Document qui retranscrit l'évaluation des risques professionnels
- **Eco-organismes** : Structures à but non lucratif agréées par les pouvoirs publics pour la prise en charge de la fin de vie de certains déchets
- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- **GEMF** : Gros Electroménager Froid
- **GEMHF** : Gros Electroménager Hors Froid
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **Gravats inertes** : Matière minérale n'ayant pas d'interactions physico-chimiques avec son environnement
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **Infusibles** : Matériaux indésirables comme le verre de vaisselle, la faïence ou les miroirs, qui n'ont pas la même température de fusion que le verre d'emballage
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- **ISDD** : Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- **ISDI** : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **Lixiviats** : Liquide provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets
- **LTECV** : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **MIG** : Metal Inert Gas, technique de soudure à l'argon
- **Mulching** : Technique de tonte sans ramassage de l'herbe
- **NOTRE (loi)**: Nouvelle Organisation du Territoire de la République
- **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés. Déchets collectés à la porte (OMR + sélectif)
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles. Déchets non-valorisables collectés à la porte
- **PAM** : Petits Appareils en Mélange
- **PAV** : Mode de collecte en Point d'Apport Volontaire
- **PEHD** : Poly Ethylène Haute Densité
- **PET** : Poly Ethylène Téréphtalate
- **REP** : Responsabilité Elargie du Producteur, filière avec participation des metteurs sur le marché
- **RS ou Recyclables Secs** : Emballages ménagers recyclables (hors verre)
- **SST** : Sauveteur Secouriste du Travail
- **Stockage** : Mode de traitement des OMR par enfouissement
- **TEOM** : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- **TLC** : Textiles d'habillement, linge de maison, chaussures
- **Torchage** : Technique qui consiste à brûler le gaz afin qu'il ne s'échappe pas dans l'atmosphère.



Rédaction et conception :

SMEOM de la région d'Argences
Célestin Jacquinet / Blodwen Lepeltier

Crédits photos :

SMEOM de la région d'Argences
Juliette Bréard

Rapport annuel

2019

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMEOM de la région d'Argences.



SMEOM

RD 40 - 14370 Moutt-Chicheboville

Tél : 02 31 23 42 42 - Fax : 02 31 80 33 48

Mél : smeom@smeom.fr

Site internet : www.smeom.fr